

[00:00:00.00] - Grégoire Milot

Peut-être derrière. Ça a commencé là ? Non. Oui, non, c'est l'enregistrement. C'est l'enregistrement parce que c'est en effet notre réunion est enregistrée. D'ailleurs, Nicolas, tu ne peux pas nous parler, mais l'enregistrement, c'est uniquement nous ou uniquement ce qu'on verra ? En fait, ce que... Donc, on pourra se regarder. Ce n'est pas Regarde ce que j'ai fait. 59, tu peux accepter. Oui, oui, en effet.

[00:00:52.14] - Grégoire Milot

Il est 18h00 et nous accueillons les participants de de cette réunion, de cette visio. Donc, bonjour à toutes et à tous. On est ravis d'être ensemble parce que c'est vrai que c'est un peu une première. On va en parler. En tout cas, on est avec vous, Sokorn Marigot. Vous êtes commissaire enquêteur et vous allez nous expliquer un petit peu votre votre rôle et votre fonction. Et on est dans un cadre très particulier que vous allez nous présenter. Ce sont les consultations parallélisées. C'est un peu une des évolutions des enquêtes publiques. Et donc, vous nous en parlerez. Alors, on est ensemble pendant un temps de présentation et d'échange. L'idée, c'est tout simplement de vous donner un certain nombre de clés de compréhension du projet de centre de données informatiques, qui va être à Argenteuil.

[00:01:44.06] - Grégoire Milot

C'est globalement un datacenter. Et pour nous présenter les choses, à vos côtés, donc, Sokorn Marigot, d'abord, il y a Benoît Chevalier. Alors, Benoît Chevalier, vous êtes en visio, et donc vous êtes le responsable du projet datacenter d'Equinix. En un mot ou deux, vous pouvez nous présenter Equinix, ce maître d'ouvrage. En gros, il fait des datacenters. C'est quoi son rôle ?

[00:02:11.01] - Benoît Chevalier

Oui, avec plaisir. Bonjour à tous. Alors, Equinix, nous, on est une société qui a un petit peu plus de 25 ans maintenant. Notre activité, c'est de concevoir, construire et exploiter des centres de données informatiques, des datacenters. Donc, on exploite ces bâtiments, on les constitue, on les opère. Et en revanche, ce sont nos clients qui vont venir mettre leurs serveurs et leurs données à l'intérieur. On en parlera un petit peu plus tard dans le cadre de cette réunion.

[00:02:40.11] - Grégoire Milot

C'est vrai que vous vous êtes accompagné sur un projet de ce type-là, d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Et Laurier Brunard, vous êtes chef du projet environnement. Donc, il y aura un certain nombre de questions qui vont nous être posées sur cette thématique.

[00:02:56.06] - Grégoire Milot

Et quant à vous, Fabian Servagnat, vous êtes chef de projet chez ENIA Architectes. Donc, vous répondrez et vous nous présenterez certains aspects de ce projet.

[00:03:07.02] - Grégoire Milot

Quant à moi, je m'appelle Grégoire Milot. Mon rôle et mon travail, c'est de donner la parole et j'anime bon nombre de réunions pour de très nombreuses concertations qui se déroulent sur des sujets très variés.

[00:03:19.08] - Grégoire Milot

Alors, comme je l'ai dit, un temps de présentation, un temps d'échange, mais l'avantage aussi de la visio, c'est que vous allez pouvoir réagir en temps réel et que c'est vrai que vous pourrez via le chat... Je vous rappelle que le tchat, comment y arriver, avec votre petite souris, vous allez en bas, il y est marqué chat, vous cliquez dessus et vous pouvez tout simplement poser une question ou réagir. C'est pas mal parce que c'est vrai aussi que c'est un atout par rapport à une réunion publique plus classique, c'est que vous pouvez réagir en direct.

[00:03:56.04] - Grégoire Milot

Parce qu'autre point important également, c'est que toutes vos réactions vont contribuer, en tout cas, au travail que vous allez faire, madame Marigot, vous allez nous présenter, mais c'est vrai que l'idée, c'est pendant cette période que vous allez nous présenter, vous allez pouvoir réagir et présenter et contribuer à la réflexion sur le projet. Donc, n'hésitez pas soit à mettre des chats et dans la deuxième partie, vous pouvez lever la main. Et pour lever la main, il suffit tout simplement de réagir, et en cliquant sur réagir, vous avez des petites icônes. Certes, vous pouvez nous envoyer un petit cœur, mais c'est plutôt une main qui se lève, qui nous intéressera pour répondre à vos questions.

[00:04:41.19] - Grégoire Milot

Voilà les uns et les autres. Est-ce que Nicolas, on peut trouver un moyen pour qu'on voit en gros les participants qui sont... Je vais cliquer sur participants, hop, voilà. Écoutez, on vous voit, donc pas de souci. Très bien. Je ne sais pas si... S'il y a des questions sur le déroulé de la réunion, n'hésitez pas à nous mettre un petit chat. Et en tout cas, c'est parti.

[00:05:15.23] - Grégoire Milot

On va commencer avec vous, Madame Marigot. Donc, vous allez un petit peu nous présenter d'abord ce qu'est un commissaire enquêteur, parce que c'est un nom qu'on entend souvent. Quel est le rôle d'un commissaire enquêteur ?

[00:05:29.23] - Sokorn Marigot

C'est vrai que je rappelle brièvement ce rôle de commissaire enquêteur dans cette consultation. Mon rôle, on va dire, il y aura trois aspects essentiels. Un, d'abord celui de veiller à ce que vous, public, soyez correctement informés et puissiez réellement participer à cette consultation. Ensuite, il s'agit de garantir que toutes vos observations, sans exception, soient effectivement prises en compte. Et enfin, mon rôle est de favoriser un véritable dialogue entre vous, public, et le pétitionnaire, donc, Equinix et EODD, et puis les architectes que sont ENIA.

[00:06:26.10] - Sokorn Marigot

Je voudrais quand même rajouter le fait que je suis nommée par le tribunal administratif de Cergy pour mener et pour conduire cette consultation publique. Le fait d'être désignée par une instance juridictionnelle, c'est quelque chose d'important et ça assure mon indépendance totale vis-à-vis à la fois du pétitionnaire et vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Donc, je tiens quand même aussi à souligner que je dispose des pouvoirs d'investigation qui sont assez larges. Par exemple, je peux me rendre sur les lieux concernés ou demander l'accès à des documents utiles, interroger l'administration, les responsables de projets ou bien faire appel à des experts si besoin. Voilà.

[00:07:20.24] - Grégoire Milot

Merci. Alors, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions un petit peu sur le cadre juridique ? Parce que c'est vrai qu'on n'est pas... on connaît les enquêtes publiques qui ont été créées au XIX^e siècle, au début du XIX^e, de mémoire. Et c'est vrai que là, on a cité tout à l'heure consultation parallélisée. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques clés d'explication ?

[00:07:42.17] - Sokorn Marigot

Alors, tout à fait. C'est vrai que c'est une procédure qu'on appelle maintenant consultation publique parallélisée, comme vous dites. Et c'est une procédure qui est très récente. Elle a été créée par la loi Industrie Verte en octobre 2023. La loi Industrie Verte, elle a pour objectif de favoriser, comme on dit, la réindustrialisation, mais qui respecte à la fois l'environnement et les attentes des citoyens. Évidemment, il faut avoir des délais de plus en plus courts pour que les projets émergent. Concrètement, ça veut dire que ce qu'on avait connu auparavant, la phase d'examen des dossiers par l'administration et la consultation du public, va se faire, se fait, dans

cette procédure, en parallèle. C'est-à-dire que tout se passe en même temps. Dans cette nouvelle procédure, pour vous, comme le public, c'est que vous avez réellement plus de temps pour participer. C'est-à-dire que vous avez trois mois. Ça s'étale sur trois mois, contrairement, enfin, versus, ce qu'on avait dans une enquête publique qui ne durait que un mois. Vous pouvez, et ça, c'est aussi nouveau, interagir avec le pétitionnaire. Parce que dans une enquête publique, vous posiez des questions, mais il fallait attendre la fin de l'enquête publique pour que le pétitionnaire réponde. Là, ça se fait dans les trois mois.

[00:09:27.22] - Grégoire Milot

Oui, d'ailleurs, la réunion publique est aussi un très bon moyen d'illustrer cet échange.

[00:09:33.01] - Sokorn Marigot

Exactement. Voilà. Et enfin, il y a aussi un aspect important, c'est que le public a connaissance des ajustements du projet en direct, parce que tout se passe sur le site de la consultation. Toutes les évolutions du dossier. Donc, tout se fait vraiment en même temps, ce qui vraiment est un gage de l'utilité de participer.

[00:10:03.07] - Grégoire Milot

Alors, j'enseigne dans le master d'ingénierie de la participation à la Sorbonne et c'est vrai que la concertation, elle repose sur deux éléments. Un, que le citoyen soit au courant du projet et pour le comprendre et ensuite puisse s'exprimer. Donc, ce que je vous propose, c'est que vous nous disiez un petit peu comment les personnes intéressées par ce projet vont-ils pouvoir en savoir plus ? Et là, je vais peut-être demander à Nicolas de nous montrer de passer la slide liée justement aux moyens d'information et de participation.

[00:10:38.19] - Sokorn Marigot

Je vais me baser là-dessus.

[00:10:41.22] - Grégoire Milot

Je ne suis pas sûr qu'on va la voir. Donc, n'hésitez n'hésitez pas à... Si, on la voit. Justement, on ne la voit pas, mais en fait, elle passe.

[00:10:52.00] - Sokorn Marigot

Ok. Du coup, je ne la vois pas.

[00:10:55.07] - Grégoire Milot

Si c'est possible de la voir, Nicolas en tout cas- C'est bon. D'ailleurs, sinon, c'est celle-là. Voilà, c'est celle-ci.

[00:11:06.06] - Sokorn Marigot

D'accord, OK. Je m'appuie là-dessus, si c'est ce que vous voyez. C'est vrai que depuis lundi dernier, le lundi 14 avril, a démarré cette consultation qui dure pendant trois mois, comme je vous l'ai dit. Pendant trois mois, vous pourrez consulter les dossiers à la fois de demandes d'autorisation environnementale, comme on dit, et les dossiers relatifs aux permis de construire qui sont sur le site dématérialisé. Vous avez l'adresse internet du site dématérialisé sur la slide. C'est ce qui est marqué. J'aurais bien voulu avec la souris, montrer le lien sur le site, si c'est possible.

[00:11:57.17] - Grégoire Milot

Non, on ne le voit pas. Si on peut le voir sur l'écran, c'est...

[00:12:04.12] - Sokorn Marigot

Voir ce que finalement le public voit.

[00:12:06.12] - Grégoire Milot

Voilà, c'est ça.

[00:12:08.16] - Sokorn Marigot

Mais sinon, en plus des dossiers, nous avons choisi et nous avons prévu des permanences également. Donc, petite pause technique.

[00:12:23.19] - Grégoire Milot

Oui, mais nous, on aimerait le voir. Nous, on ne le voit pas. Excusez-nous, c'est... Voilà. Très bien. On voit ce que vous voyez et donc je vous en prie, madame.

[00:12:44.13] - Sokorn Marigot

Je recommence. On voit bien que cette consultation dure trois mois, du 14 avril au 15 juillet, qu'il y aura deux réunions publiques. Cette réunion publique d'ouverture d'enquête dans les 15

premiers jours et une réunion publique de clôture qui est prévue le 1^{er} juillet et cette fois-ci en présentiel.

[00:13:10.08] - Sokorn Marigot

Comment le public peut-il s'informer ? Les dossiers, comme je vous l'ai dit, si vous avez la souris, on peut montrer que les dossiers d'autorisation et de permis de construire sont accessibles sur le lien que l'on a donné, le premier en haut.

[00:13:28.13] - Grégoire Milot

Celui-ci. Voilà.

[00:13:30.24] - Sokorn Marigot

Ensuite, ça, c'est pour l'information. Le dossier peut évoluer et on peut voir également ce que d'autres personnes ont déposé comme observation ou proposition ou contre proposition.

[00:13:45.22] - Sokorn Marigot

Comment il peut participer ? C'est en déposant soit sur le formulaire qui est prévu à cet effet sur le site internet dédié, donc toujours sur le même lien, <https://www.registre-numerique.fr/datacenter-PA16-argenteuil>, soit par courrier électronique, envoyer un mail à cette adresse là (datacenter-pa16-argenteuil@mail.registre-numerique.fr), et puis également par voie postale. Mais comme cette consultation, elle privilégie les moyens dématérialisés, ça veut dire quand même que les lettres ou le courrier que l'on va recevoir vont être scannés et déversés sur le site. Donc, je l'ai dit au préalable, le site est vraiment le réceptacle de toutes les informations.

[00:14:40.24] - Grégoire Milot

Écoutez, merci beaucoup pour ces précisions et on voit bien l'esprit, c'est que les remarques des uns soient utilisées et connues par les autres. Et donc, c'est bien le sens de la démarche qui est engagé. On reviendra évidemment avec vous tout à l'heure à la fin de notre rencontre et vous pourrez évidemment réagir si besoin était. Il y a un point qu'on vous présentera plutôt à la fin, et là, on peut peut-être repasser sur la visio globale, Nicolas, de la salle, c'est en tout cas que vous allez nous donner un petit peu le calendrier. C'est-à-dire qu'à la fin, on reviendra un petit peu sur ces trois mois. Qu'est-ce qui va se passer à la fois pendant ces trois mois, mais aussi après.

[00:15:23.06] - Grégoire Milot

Alors, on va ensuite rentrer dans le dossier, puisque je suppose que si vous vous êtes connecté, c'est parce que vous souhaitez en savoir un petit peu plus sur ce projet de datacenter ? Benoît Chevalier, c'est quoi un datacenter ? Parce que ça fait partie des éléments dont on entend facilement parler, mais est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu plus concrètement, quel est son rôle et à quoi sert-il ? Donc, je vous laisse la parole. Et là, on peut voir justement la slide de présentation globale du data center.

[00:16:00.01] - Benoît Chevalier

Tout à fait, un data center ou un centre de données informatique, finalement, c'est, pour le dire très simplement, la brique fondamentale du réseau Internet. Qu'est-ce que je veux dire par là ? C'est que quand vous utilisez un service sur Internet, que ce soit pour envoyer un mail, un message instantané, regarder une vidéo, écouter de la musique, consulter un site Internet, vous récupérez de l'information d'un ordinateur distant pour la mettre sur votre PC, sur votre téléphone ou quelques machines que ce soit. Cette information, elle vient bien de quelque part, elle est stockée quelque part. Cet endroit, c'est un centre de données informatiques. C'est là que vit la donnée, l'information, avant d'être échangé entre différentes machines, arriver sur votre téléphone ou passer de votre ordinateur au mien ou à un autre. Donc, le centre de données, c'est l'endroit dans lequel ces données là sont stockées, éventuellement traitées, avant d'être redistribuées à d'autres centres de données ou à des utilisateurs finaux qui peuvent être soit des machines, soit des personnes via un téléphone, un ordinateur ou autre. Voilà rapidement.

[00:17:13.09] - Grégoire Milot

Non, mais c'est très bien. D'ailleurs, il y a un autre point que je n'ai pas dit, Madame la commissaire enquêteur, c'est que le PowerPoint que vous voyez, on pourra le retrouver sur le site registre numérique. Et donc, évidemment, ce n'est pas la peine de le prendre en photo, enfin de faire des captures d'écran, puisque vous pourrez le voir après notre réunion sur le site dédié. Ce qui est vrai, c'est que les murs, on voit, vous nous expliquez à quoi ils servent. Et ce qui est intéressant aussi, c'est de voir un petit peu ce qu'il y a à l'intérieur. Et là, on va regarder la slide suivante parce que c'est vrai qu'on aimerait savoir un petit peu si j'habite Argenteuil et que demain, il y a ce bâtiment qui se construit à côté de chez moi, qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur, Benoît Chevalier ?

[00:18:03.24] - Benoît Chevalier

Alors, si on rentre directement au centre du sujet, c'est l'image, la photo qu'on voit sur la droite, c'est les fameux serveurs informatiques. Donc, ce sont ni plus ni moins que des ordinateurs simplement plus gros et plus denses et plus puissants que ceux que nous, vous et moi, nous utilisons au quotidien. Mais ce sont simplement des ordinateurs. Ça fait la taille d'une armoire, ça fait 1,50 mètre, 1,80 mètre, quelque chose comme ça. Donc, c'est ce que vous voyez à l'écran à droite. Ça, ce sont les seuls serveurs qui entreposent les données dont je parlais tout à l'heure. Le but du jeu pour un centre informatique, c'est que ça ne s'arrête jamais, puisque Internet ne s'arrête jamais, que ce soit pour des utilisations telle que de la messagerie, de l'email ou des utilisations un petit peu plus critiques comme du guidage, comme de la télémédecine, comme de l'aiguillage, des choses comme ça. Pour nous, le but du jeu, c'est que ça ne se coupe jamais. Donc, il faut qu'on assure deux fonctions principales: un, l'alimentation électrique en permanence de ces serveurs et deux, refroidissement ou permanence de ses serveurs, puisque comme votre ordinateur ou votre téléphone, quand on les utilise, ça chauffe, ça dégage de la chaleur. Sauf que là, sont plus puissants et ils sont plus puissants et ils sont plus nombreux, donc évidemment, ça chauffe plus et plus vite. Pour donner un ordre de grandeur, il fait une trentaine de degrés dans ces salles informatique.

[00:19:24.13] - Benoît Chevalier

Pour ces deux fonctions, jamais couper la climatisation, jamais couper l'électricité il y a beaucoup d'équipements techniques, c'est ceux qu'on voit décrits sur la gauche. Je ne vais pas faire toute la liste, mais les plus importants, ce seront, ce que l'on appelle les groupes froids, ça, ce sont des équipements de climatisation qui sont en toiture sur ce bâtiment, sur PA16, à Argenteuil. Ce sont ni plus ni moins que des unités de climatisation comme on va avoir pour de la clim résidentielle beaucoup plus grande, beaucoup plus puissante, mais ce sont des machines de clim, des ventilateurs et un circuit frigorifique. Ça, c'est pour la partie refroidissement, pour la partie électricité, les deux outils principaux, c'est ce qu'on appelle des onduleurs et des batteries. Donc, ce sont des machines qui traitent le signal électrique et qui ont des grosses batteries qui permettent au site de fonctionner quelques minutes en cas de coupure. Et enfin, vous avez des groupes électrogènes de secours qui eux sont des moteurs thermiques qui fonctionnent soit à l'huile végétale en priorité, soit au diesel, si jamais on n'a pas accès à l'huile végétale. Et ça, ce sont des groupes électrogènes qui peuvent générer de l'électricité en local, qui eux ne tournent que soit lors de tests, soit lors d'une coupure prolongée du réseau électrique de plusieurs heures, par exemple, ce qui est rare, voire très rare en France. Voilà pour les éléments principaux.

[00:20:48.17] - Grégoire Milot

Alors, merci beaucoup, avec deux, trois points. Le premier, c'est que je rappelle, et j'ai oublié de le dire quand vous êtes intervenu tout à l'heure, Madame, c'est que n'hésitez pas, s'il y a des idées ou des questions qui vous passent par la tête de le mettre sur le chat, comme ça on pourra le reprendre. Il est bien exactement, il est bien activé, les questions-réponses aussi. Donc moi, je suis le spécialiste des questions idiotes, parce que je suis pas du tout un spécialiste des sujets des réunions que j'anime, mais par contre, je me positionne assez en citoyen lambda. En gros, votre datacenter, ça me permet, par exemple, de voir les films que je peux regarder sur Netflix ou les mails que j'envoie. C'est bien ça ? Et si oui, en gros, vous, vous traitez quel type de données ou de clients, etc. ? À qui vous êtes, qui est connecté sur votre datacenter ?

[00:21:46.17] - Benoît Chevalier

Alors oui, absolument, les vidéos que vous pouvez regarder en streaming ou les emails que vous envoyez vont transiter dans nos datacenters et ceux de nos pairs, puisque effectivement, les entreprises qui fournissent ces services là ce sont nos clients, c'est bien ces entreprises. On pourra en citer plusieurs, vous parliez de Netflix ou de Google pour les emails ou Outlook pour Microsoft, effectivement, ce sont nos entreprises qui sont clientes chez nous. Maintenant, la particularité, les spécificités de notre modèle chez Equinix, c'est qu'on n'a pas vocation à faire un bâtiment qui sera rempli par un seul acteur. Nous, notre différenciation, c'est qu'on est ce qu'on appelle un acteur de la colocation. Ça s'appelle de la colocation parce qu'il y a plusieurs clients sous le même toit, et donc, dans un bâtiment comme celui-ci, on peut envisager plus d'une centaine de clients différents. Et donc là, ce sont des clients qui ont besoin de services informatiques comme tout le monde, mais dont ce n'est pas forcément le cœur de métier. Ça peut être des entreprises qui font de l'automobile, des lignes aériennes, de la restauration. Un peu toutes les entreprises désormais, puisque tout le monde va avoir besoin d'un service d'email, le stockage en ligne, des choses comme ça.

[00:23:01.23] - Grégoire Milot

Il n'y a pas mal de participants qui viennent évidemment d'Argenteuil. Là, ça nous intéresse un petit peu de savoir où le projet est-il prévu. L'idée, c'est qu'on voit la localisation du projet. Donc, est-ce que vous pouvez nous présenter un petit peu le site prévu ? Donc là, on voit projet P16. C'est le nom de code, c'est ça ? P16, c'est le nom de code du projet. Et on voit en bas à droite le PA16 et le PA12. L'idée, c'est que vous nous présentiez un petit peu, le, j'aurais dit aussi, les projets, puisqu'il y a deux projets de datacenter sur le site.

[00:23:44.19] - Benoît Chevalier

Tout à fait. Je laisserai la parole à Fabian qui représente notre architecte pour le détail de la localisation qu'il maîtrise beaucoup mieux que moi. Mais en un mot sur les deux projets, il y a un premier projet qui s'appelle PA12, qui est en bleu en bas à droite sur la vignette. Ça, c'est un projet qui est déjà en cours de construction, qui est bien avancé, qui devrait être terminé d'ici la fin de l'année, qui est séparé, qui est un projet, il n'y a pas de fonctionnalité commune entre ces deux projets, à part la partie récupération de chaleur dont on parlera plus tard. Mais ce sont deux projets différents, deux exploitants différents. Il y aura deux entrées différentes, deux équipes différentes, pour être très concret. Donc, voilà, des fonctionnalités séparées et une vie au quotidien séparée. Pour autant, dans le cadre de l'étude d'impact qu'on propose aujourd'hui, on a bien étudié les effets cumulés des deux projets, puisque certes, ils fonctionnent séparément, mais les faits sont têtus, la géographie est têtue, ils sont quand même côte à côte. Donc, on a bien étudié les effets cumulés pour tout ce qui est études de nuisances au pluriel, le bruit, la pollution, l'électromagnétisme. On a tout regardé à l'égard des effets cumulés, bien qu'ils fonctionnent séparément. Ça, c'est pour les deux projets, et pour ce qui est de PA16 et de sa localisation, on est dans la zone du Val d'Argent. C'est la parole à Fabian qui maîtrise ce sujet parfaitement.

[00:25:09.01] - Grégoire Milot

À vous la parole, Fabian Servagnat. Donc, un petit peu sur le site. Et en effet, on a cette autre slide sur l'occupation des sols autour du site. On vous laisse la parole.

[00:25:18.17] - Fabian Servagnat

Donc, le site du centre de données est dans la zone industrielle du Val d'Argent à Argenteuil. Ça se situe tout à l'ouest de la commune d'Argenteuil, en limite avec Sartrouville. Sur le plan, vous voyez à l'affichage, vous avez la route de Pontoise qui est dessinée en rouge, qui va du haut en bas vers le plan. Ça, c'est la limite avec Sartrouville. De l'autre côté, c'est Sartrouville. Et le centre de données est construit vraiment au milieu de la zone industrielle existante. Le bâtiment sera entouré de trois rues. Il sera à l'extrémité d'un pâté de maisons. Au nord, on a la rue Charles Michel, elle est à l'horizontale sur le plan. À l'ouest, on a la rue de la fosse aux loups qui va du haut en bas et au sud, la rue de Montigny. On est entouré de la zone industrielle. À proximité, on a deux, trois points de repère pour vous aider à vous repérer. On a le Technicentre du tramway qui est repéré sur le plan, ça, c'est les ateliers pour le tramway de la ligne T11, avec la voie ferrée qui passe à côté. À proximité, on est entouré par des bâtiments d'usine et puis, un peu plus loin, on a des habitations.

[00:26:38.10] - Fabian Servagnat

Des bâtiments d'usine et également existants, on a également beaucoup de déchetteries. On a des ateliers, des bâtiments d'usines, des déchetteries, etc..., on a des activités très variées à l'intérieur de cette zone. Et le projet de PA16 va peut-être rationaliser un peu les activités, faire évoluer les activités existantes sur le terrain. Donc, si on voit sur la diapositive suivante, ça va peut-être vous aider à vous repérer encore un peu plus sur ce qui se passe dans le site et à proximité.

[00:27:15.02] - Grégoire Milot

Nicolas, est-ce qu'on peut voir la diapositive suivante ?

[00:27:19.24] - Fabian Servagnat

Voilà, donc, le terrain est repéré en blanc sur le plan. Donc, au sud, on a la rue de Montigny, avec de l'autre côté, les bâtiments en blanc, c'est le technicentre du tramway. La rue de la Fosse aux loups qui est repérée. Donc, Sartrouville, c'est plutôt vers le bas de la photo, et puis la rue Charles Michel, qui est la troisième rue qui entoure le terrain. Sur la photo aérienne, le bâtiment voisin, le PA12, n'était pas encore en construction. On voit la photo du bâtiment PA12 sur en haut, à gauche de l'affichage.

[00:28:05.05] - Grégoire Milot

Alors, on a... Merci. Il y a une première question qui arrive sur les datacenters, seront-ils des hébergeurs de santé ? Alors, ça fait un peu un lien, justement, Benoît Chevalier, avec le point qu'on voulait... Je vous laisse répondre à cette question et je ne vois pas exactement le sens. C'est-à-dire, pour vous, les hébergeurs de santé... Alors, vous voyez à quoi ça a le sens de la question ou pas ?

[00:28:33.05] - Benoît Chevalier

C'est une certification spécialisée, pardon, madame Marigod, je me permets. C'est une certification spécifique aux datacenters. Moi, ça me parle, mais je ne suis pas sûr que ça parle à tout le monde.

[00:28:42.22] - Grégoire Milot

Alors, écoutez, à la limite, je vous passe la parole pour répondre à cette question, autant le faire en direct, puis vous présenterez, vous, de votre côté, un petit peu les raisons pour lesquelles vous vous êtes implanté dans la commune. Parce que, vous l'avez cité tout à l'heure, il y a la

synergie avec l'autre projet et quels sont un peu les autres points ? Donc je vous laisse répondre ? Et si Nicolas on peut revenir sur la visio pour nous. Je vous laisse la parole.

[00:29:14.09] - Benoît Chevalier

Très bien. La réponse est probablement oui. Je ne peux pas m'avancer encore puisque la certification HDS, elle est délivrée par site. Donc, il faut déjà qu'on construise et ensuite que l'Agence Nationale de Santé nous certifie, si elle le juge bon. Maintenant, ce que je peux vous dire, c'est qu'on va postuler, ça, c'est certain, on va chercher à être certifié et on est certifié sur nos autres sites Parisiens et Bordelais. Donc, la réponse courte, c'est oui, très probablement, mais on sera sûr qu'une fois que le site sera construit et certifié.

[00:29:51.07] - Grégoire Milot

Très bien. Alors, autre point que je vous posais, c'est un peu pourquoi Argenteuil ?

[00:29:56.19] - Benoît Chevalier

Alors, pourquoi Argenteuil ? Il y a plusieurs raisons. La première, c'est effectivement, vous en parliez, il y a ce site PA12 déjà adjacent donc ça, ça permet de faciliter notamment la connectique fibre, finalement, puisqu'on a déjà un site à côté qui est très innervé en fibre optique, en connexion réseau. Donc, pour nous, c'est très intéressant de venir nous rapprocher de cette connectique pour profiter de ce nœud, en fait, réseau. Ça veut aussi dire pour les administrés qu'il y aura moins besoin, enfin, il n'y aura pas besoin de réouvrir des tranchées et de retirer de la fibre partout autour avec les nuisances qu'on connaît pour la circulation, puisque tout simplement, elles sont déjà existantes du fait du projet précédent. Donc ça, c'est la première raison. L'autre raison, c'est qu'on a des bonnes relations avec la mairie qui accueille ce projet favorablement. Et enfin, une autre raison qui était pour nous assez clé aussi, c'est qu'on a eu l'opportunité d'avoir un site qui était déjà anthropisé, pour utiliser le terme consacré, c'est-à-dire déjà modifié par l'homme et déjà complètement modifié par l'homme et dans lequel il n'y a plus d'espace vert, tout simplement. Ça nous permettra et on le dira un petit peu plus tard, mais ça permet finalement de ne pas venir grignoter de l'espace vert. Pour le dire clairement, on n'est pas dans un cas où on utilise des terres arables ou de la forêt pour construire le centre de données. On est sur un où c'est déjà complètement imperméabilisé et on vient construire là-dessus et au contraire, désimperméabilisé, en net, finalement, il y aura plus d'espace vert à l'issue de ce projet et moins de surface imperméable que ce qu'on avait auparavant. Donc ça, c'est pareil, nous, dans le développement de notre projet et dans les engagements qu'on prend vis-à-vis du groupe, ça allait dans le bon sens.

[00:31:54.06] - Grégoire Milot

Très bien. C'est vrai, Fabian Servagnat, vous nous avez présenté l'état actuel du site. Ce qui nous intéresse, nous, habitants d'Argenteuil, c'est un petit peu comment ça va être demain. Donc là, on va peut-être regarder la slide suivante qui est le projet architectural du site que vous allez nous présenter.

[00:32:11.09] - Fabian Servagnat

Voilà. Donc là, c'est une vue aérienne du site tel qu'on l'envisage dans le futur. Aujourd'hui, le site existant, vous avez pu le voir avant et pour les habitants d'Argenteuil, vous le connaissez probablement, il est occupé par des petits bâtiments, des petits ateliers. On peut en voir des exemples autour du site. Ces petits bâtiments, ils sont anciens, ils sont obsolètes, ils ne sont pas adaptés à l'usage d'un datacenter qui a besoin d'une certaine taille de locaux, d'un certain type d'équipement technique. Donc, il a fallu, nous, envisager de reconstruire complètement les bâtiments sur le site pour pouvoir accueillir ce datacenter. La configuration principale du site, elle se fait en deux bâtiments. On aura un bâtiment principal qui sera au centre du terrain et un bâtiment secondaire qui est sur le côté du terrain. Ce qu'on peut voir, c'est que puisque le bâtiment principal est au centre du terrain, ça va nous permettre de dégager une bande d'espace vert en périphérie du terrain et cette bande d'espace vert, elle sera visible depuis la rue, depuis le voisinage. Et ce sera ça la façade qui sera présentée au public. Donc, ça ne sera pas une façade de bâtiment pur et dur. La façade du datacenter sur la ville, ça sera une bande végétale tout autour.

[00:33:34.12] - Grégoire Milot

Comme tout bon cabinet d'architectes, puisque vous êtes chez ENIA Architectes, il y a des perspectives pour voir un petit peu ce que ça va être. Je vous propose un petit peu que vous nous montriez. Ça, c'est en gros ce qu'on va voir quand on va se balader dans les revues que vous nous avez présentées tout à l'heure.

[00:33:50.09] - Fabian Servagnat

La deuxième caractéristique que vous pouvez voir sur cette image, c'est qu'on a essayé d'avoir un bâtiment à la fois très clair, très léger, pour qu'il fasse pas une grosse masse sombre, une grosse masse noire qui peut être intimidante pour les habitants de la ville. Mais également qu'il y a un deuxième avantage, et ça, c'est en prenant en compte les évolutions futures du climat, on se rend compte que les bâtiments de teinte claire, ils participent à la réduction de l'îlot de chaleur urbain. C'est-à-dire que si on a un bâtiment sombre, il va prendre la chaleur du soleil, il va restituer cette chaleur de soleil et ça va réchauffer la ville aux alentours. Là, en choisissant

un bâtiment de teinte claire, au contraire, ça va éviter de faire rayonner trop de chaleur sur la ville et ça va participer, en plus de la végétalisation, à la réduction de l'impact négatif que pourrait avoir ce bâtiment sur la ville. La deuxième chose qu'on voit également sur cette image, c'est que vous voyez des bandes de fenêtres, à la fois des fenêtres vitrées là qu'on voit avec des jardinières et puis des fenêtres sur le côté qui s'ouvrent sur la partie arrière du bâtiment. Donc ça, c'est la deuxième chose qu'on a voulu faire dans le projet, c'était d'éviter de faire une grosse masse sombre, une grosse masse aveugle pour la ville et au contraire, de faire un bâtiment ouvert sur l'extérieur, qui puisse offrir une façade urbaine, une façade un peu plus agréable pour les habitants, pour les gens qui passent aux alentours.

[00:35:26.04] - Grégoire Milot

On va regarder la slide suivante également, puisque c'est une autre vue. Moi, ce que je vois, qui font partie des points importants, je pense, pour les habitants, c'est la hauteur. Donc, on est sur trois étages, R+3 ?

[00:35:39.23] - Fabian Servagnat

Voilà. Donc, on a R+3, on a un rez-de-chaussée et trois étages de bureau. Et Et sur l'arrière, on a deux étages de salles de données. Donc, il y a tout un calcul un peu compliqué, mais ça, je vais vous l'épargner, pour le fait que tout ça, ça rentre à l'intérieur d'un volume défini. Et ce qu'on ne voit pas sur cette image, c'est qu'en réalité, le bâtiment, il est encaissé dans le sol. On a travaillé avec tous les ingénieurs, les ingénieurs de structure, les ingénieurs techniques et également avec les paysagistes, pour réduire la hauteur visible du bâtiment depuis l'extérieur en enfonçant au maximum le bâtiment dans le sol pour que ça dépasse le moins possible sur l'extérieur. Et ce qu'on voit aussi sur cette image, c'est la vue entre les deux bâtiments qu'on voyait tout à l'heure sur l'image. Cette rue intérieure, elle va concentrer tous les trafics des poids lourds, des livraisons, des parkings, du stationnement qui vont desservir le site pour éviter que ce trafic, il impacte les rues aux alentours.

[00:36:37.18] - Grégoire Milot

Autre point aussi qu'on voit, c'est la végétalisation du site, avec les arbres. Ça, ce n'est pas une c'est pas une vue d'illustrateur ?

[00:36:46.13] - Fabian Servagnat

Non, ce n'est pas une vue d'illustrateur. Dans l'idée qu'on s'est faite de l'impact de ce projet sur le site, l'idée, c'était de se dire qu'on va profiter du fait qu'on a une bande végétale tout autour pour essayer de lui faire faire le maximum d'impact sur le voisinage. Notamment, à quelques

centaines de mètres, on a des habitations. Elles ne vont pas avoir une façade minérale, elles vont voir une façade d'arbres qui vont être très, très denses. Aujourd'hui, on parle de forêt urbaine, c'est l'idée qu'on a des végétalisations qui vont se faire. C'est ce qu'on est en train de travailler avec les paysagistes, avec les écologues, pour avoir pratiquement une réserve naturelle sur le côté qui va servir de masque entre la rue, entre les habitants et les activités qui se passent à l'intérieur.

[00:37:35.06] - Grégoire Milot

Alors là, on voit des choses très belles, mais Madame Marigot, c'est vrai aussi que si on est dans cette situation de consultation parallélisée, c'est qu'il y a un impact sur l'environnement, c'est ça ? C'est bien la raison pour laquelle on est dans ce cadre là. Et d'abord, on va y arriver à ces impacts sur l'environnement, parce que c'est évidemment un sujet qui intéresse tout le monde. Je me tourne vous, Laurie Brunard, puisque je rappelle que c'est vous qui êtes en charge d'étudier justement ces différents éléments. Je vous laisse un petit peu nous présenter les différents types d'études et donc d'impacts potentiels qui peuvent accompagner ce projet ?

[00:38:16.20] - Laurie Brunard

Bien sûr. En fait, le dossier que vous avez sur le site internet est accessible. Vous allez retrouver plein de documents, des études, des plans. Et chacun de ces documents va vraiment vous apporter un éclairage spécifique sur le projet, sur une thématique du projet. L'objectif, vraiment, des études qu'on mène, c'est vraiment de s'assurer que le projet qu'on est en train de concevoir, de construire, ne va pas avoir d'impact sur l'environnement, sur la biodiversité et sur les populations riveraines, donc sur les industries, les entreprises qui vont être à côté, mais également sur les commerces et sur les habitations à proximité. Donc pour ça, dans le dossier, toutes les thématiques sont abordées. En synthèse, un document qui est à l'échelle plus macro pour vous, ça va être ce qu'on appelle des résumés non techniques. Donc, pour chaque étude un petit peu complexe, vous allez pouvoir avoir accès à des résumés non techniques qui vont simplifier le discours et vous permettre d'avoir les résultats de ces études là. Si vous voulez aller après derrière un petit peu plus en détails, il y a toutes les petites études qu'on a mis à l'écran et chacune va pouvoir vous apporter un éclairage, soit une description vraiment technique du projet, si vous voulez vraiment rentrer dans le détail de la technique. Sinon, aussi une pièce phare, c'est l'étude d'impact. On va y revenir après. L'étude d'impact, c'est vraiment, quels vont être vraiment les impacts de mon projet sur l'environnement quand tout va bien, sur vraiment toutes les thématiques environnementales en termes de qualité de l'air, de consommation d'eau, d'énergie, d'odeur, de biodiversité, etc. On a également d'autres études qu'on pourra voir, notamment quand, par exemple, il peut se passer un accident sur site, qu'est-ce qui va se faire ? Comment est-ce qu'on maîtrise les risques ? Et donc, toutes ces études ont

vraiment été faites avec un collège d'experts sur les différentes thématiques, donc des ingénieurs, des architectes, des écologues, des acousticiens. Et également après, pendant cette phase d'instruction avec les avis des différents services de l'État et des différentes thématiques en lien avec les services d'urgence, l'agence de santé, les pompiers, etc.

[00:40:26.06] - Grégoire Milot

On va faire du sur mesure, c'est-à-dire que là, vous nous présentez un petit peu toutes les études qui ont été lancées. Et on va revenir après cette présentation sur, justement, les questions précises et l'état des lieux sur les différents thèmes. Je vois par exemple une question sur les enjeux énergétiques sur lesquels on reviendra. Donc, n'hésitez pas vraiment à contribuer. Puis, on va reprendre, après la présentation, on va revenir sur les différents thèmes qui sont évoqués. Vous nous avez cité un certain nombre d'études. L'idée, et Madame Marigot nous rappelait la transparence nécessaire d'une démarche de ce type, et donc là, est-ce que vous pouvez nous dire, et on va le voir avec la slide suivante, où on peut voir et récupérer ces différentes études ?

[00:41:10.23] - Laurie Brunard

Oui, effectivement. Comme vous pouvez le voir affiché à l'écran dans quelques instants. Donc sur le site du...

[00:41:17.13] - Grégoire Milot

C'est la slide suivante.

[00:41:18.13] - Laurie Brunard

Sur le site du registre numérique, vous allez avoir à la fois le dossier environnemental qui s'appelle autorisation environnementale et à la fois le dossier de permis de construire, qui sont instruit en parallèle. Et donc là, on vous a mis un exemple. Par exemple, sur la partie autorisation environnementale, vous voyez que vous avez plusieurs pièces. Pièce numéro 0, 1, 2, 3, 4, 5. Donc, toutes ces pièces composent le dossier. Et donc sur la droite, vous allez avoir une petite loupe ou une petite flèche vers le bas qui vous permet de télécharger le document et de le visualiser.

[00:41:51.23] - Grégoire Milot

Le seul problème, c'est que tout le monde n'a pas fait Polytechnique. Donc, c'est vrai aussi que ce n'est pas d'une accessibilité totale. Mais en tout cas, justement, c'est quand même un bon

moyen. Et puis, l'idée, c'est essayer de vous rendre, dans des réunions de ce type, des choses plus accessibles. C'est d'ailleurs ce que nous allons regarder, puisque en gros, la slide suivante, ce sont les principaux enjeux, en fait, en termes environnemental. Et globalement, quand on regarde ça, c'est un petit peu toutes les critiques potentielles, toutes les craintes réelles des habitants qui sont aux côtés d'un projet comme celui-là. Même si vous nous Je me suis rappelé que le projet allait se situer en zone d'activité, avec pas tellement d'habitants, mais enfin, en tout cas, voilà. Je vais vous laisser un petit peu nous reprendre ces différents thèmes, pour nous dire, et on reviendra après dessus, quelles sont un petit peu les caractéristiques de ce projet dans ces différents domaines ? Alors, premier, c'est le datacenter voisin.

[00:42:52.20] - Laurie Brunard

Oui, effectivement. Et puis, on voit dans tous ces enjeux que c'est vraiment, comme vous le disiez, des enjeux classiques de ce type de projet, des thématiques qui reviennent tout le temps dans ces projets de centres de données informatiques et du fait aussi qu'on réinvestit un site déjà anthropisé.

[00:43:11.12] - Grégoire Milot

Anthropisé, ça veut dire quoi ?

[00:43:12.13] - Laurie Brunard

Anthropisé qui est déjà imperméabilisé, qui n'est pas à l'état naturel. Donc, pour faire, en synthèse, après, on reviendra peut-être un petit peu plus en détails selon vos questions, selon les thématiques. Mais vraiment, la proximité du data center du centre de données informatiques voisin qui s'appelle PA12, a été pris en compte dans l'étude. C'est-à-dire qu'on a vraiment étudié les effets cumulés. Ça veut dire qu'est-ce qui va se passer quand on va avoir à la fois notre projet plus le projet à côté ? En termes d'effet cumulé sur vraiment toutes les thématiques environnementales. Donc ça, ça a bien été pris en compte dans le dossier. Ensuite, comment le site va être raccordé au réseau électrique ? Parce que le site est consommateur d'électricité, consommateur d'énergie, donc elles vont être aussi les mesures mises en place pour limiter cette consommation d'énergie. Pareil sur la thématique Eau. Comment on gère la consommation d'eau sur le site ? Quelle technologie on utilise pour qu'elle soit la plus faible possible ? En termes d'air, notamment avec la présence de groupes électrogènes, quel va être l'impact de la qualité de l'air dans le secteur et plus globalement ? On aura également, effectivement, une question légitime sur la partie acoustique, la partie bruit. Est-ce que ce type de projet peut avoir un impact acoustique sur l'extérieur ? Sur la partie aussi végétalisation, biodiversité, comment on va redonner de la végétalisation à ce site avec toutes les études qu'on

a pu mener. Et enfin, la réutilisation de la chaleur. La réutilisation de la chaleur, on en reviendra peut-être un petit peu plus en détail juste après, mais c'est qu'un bâtiment de ce type, notamment des salles informatiques comme le disait Benoît Chevalier avant, produit de la chaleur. Et cette chaleur, l'objectif, plutôt que de la perdre, l'idée, c'est de la récupérer, de la réutiliser et pouvoir la réinjecter, la réutiliser dans le réseau de la ville d'Argenteuil et en faire profiter les entreprises à côté ou les habitants autour.

[00:45:02.20] - Grégoire Milot

Alors, vous avez posé un certain nombre de questions. Nous souhaiterions avoir des réponses. Et donc là, l'idée, je vous propose, et n'hésitez pas à lever la main ou nous envoyer des messages, et on va commencer par le premier thème qui a été évoqué par l'un de nos participants. Alors, c'est celui de l'énergie. Première chose, c'est, vous l'avez rappelé, il y a une forte consommation énergétique. Cette consommation énergétique, elle vient d'où ? Là, notre participant parle de diesel. En gros, d'où vient l'énergie qui va être utilisée, consommée par le data center ? Alors, Benoît Chevalier.

[00:45:45.05] - Benoît Chevalier

L'énergie, elle vient d'un poste RTE, donc du réseau de transport d'électricité nationale. C'est le poste voisin à quelques kilomètres. Son nom m'échappe à l'instant, mais...

[00:45:58.10] - Grégoire Milot

À Cormeilles.

[00:45:59.15] - Benoît Chevalier

À Cormeilles. C'est ça, oui. Merci beaucoup. Donc, on va se connecter au poste RTE de Cormeilles et on vient de tirer deux lignes hautes tensions qui sont enterrées et dans des blocs béton, donc sans risque pour la population et invisible. Ces deux lignes vont être tirées depuis le poste de Cormeilles jusqu'à notre site. Et donc, c'est ça qui va alimenter le datacenter PA16. Et cela, pendant l'immense majorité de l'année, l'immense majorité, j'entends 99,9999 pour cent du temps, puisqu'on fait le calcul, ça fait partie de nos activités. Il y a pour autant des groupes électrogènes...

[00:46:41.14] - Grégoire Milot

On peut passer d'ailleurs... Excusez moi Benoît Chevalier, on peut passer la diapo 23, la diapo 23 qui traite de ce sujet là. Je vous en laisse la parole et je reposerai un certain nombre de questions sur cette thématique. Donc allez-y.

[00:46:57.01] - Benoît Chevalier

Sur la partie alimentation électrique de la part du poste RTE. Je pense avoir balayé les éléments principaux, si vous avez des questions là-dessus ?

[00:47:05.08] - Grégoire Milot

Alors moi, j'en ai. J'en ai parce que je travaille en ce moment sur une concertation qui a lieu à Fos sur Mer et sur tout le développement industriel. Là, le raccordement électrique, il est par un équipement existant déjà, où il va y avoir une nouvelle installation RTE liée à votre implantation et à d'autres sur le site ?

[00:47:31.01] - Benoît Chevalier

Alors, dans le poste RTE, nous, on n'a pas forcément la maîtrise du détail de leur infrastructure, c'est des choses qu'ils gardent plutôt pour eux. Ce que je sais, c'est que les câbles seront nouveaux, ça, c'est certain, puisqu'ils vont les tirer pour notre besoin. Et je crois que les disjoncteurs existants, les DA, comme on dit, sont existants et on vient les réutiliser. C'est-à-dire qu'ils déconnectent un client existant, ils vont venir nous reconnecter ici. Donc, il n'y a pas de renforcement de réseau pour utiliser le terme technique. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de nouvelles lignes, 400 000, il n'y a pas de nouveaux transformateurs, mais il y a bien des nouveaux câbles, 220 000 volts qui partent du poste vers chez nous.

[00:48:10.16] - Grégoire Milot

Donc, côté électrique, on vous met des nouveaux câbles. Donc, il faudra évidemment les poser. Donc, il y aura quelques travaux liés à ça. Deux, votre énergie est uniquement électrique et donc n'a pas d'impact sur le CO₂. En tout cas, c'est électrique. Donc, et s'il y a une panne électrique, comment ça se passe ?

[00:48:36.19] - Benoît Chevalier

Alors, c'est là, effectivement, qu'entre en jeu les groupes électrogènes où là, s'il y a une panne électrique, si elle dure plus de quelques dizaines de secondes, on va passer sur les batteries d'onduleurs, dont on parlait tout à l'heure. Et ensuite, on va démarrer les groupes électrogènes qui fonctionnent soit à l'huile végétale type HVO, soit au diesel, et qui eux vont prendre le relais

pour pour faire fonctionner le site. Ça, effectivement, c'est le cas de défaillance de l'alimentation électrique. Ça c'est un cas qui est quand même assez lointain, d'une probabilité assez faible, puisqu'on a bien deux lignes différentes. Donc, il faudrait que finalement, tout le poste de Cormeilles soit hors service, que nous, nous n'ayons plus d'alimentation. Maintenant, c'est possible. Donc, c'est pour ça qu'on a ces groupes électrogènes. Si on regarde les chiffres de RTE, on parle finalement de quelques minutes d'indisponibilité par année. Donc, c'est quelque chose de vraiment très faible. Mais ça reste une possibilité. Donc, effectivement, c'est pour ça qu'on a ces groupes électrogènes.

[00:49:40.14] - Grégoire Milot

Alors il y a un autre thème de proximité avec le réseau électrique, c'est l'air et le traitement de l'air. Et donc là, on va aller sur la slide 20, donc sur la diapo 20, sur l'air. Est-ce que vous pouvez nous dire, enfin, je vous pose la question Benoît Chevalier, mais vous l'avez cité tout à l'heure, va-t-il y avoir, via les groupes électrogènes, un impact sur l'air de proximité ?

[00:50:09.12] - Benoît Chevalier

Alors, la réponse est forcément oui, puisqu'il y a bien des groupes là où il y en on ne l'avait pas auparavant. Pour autant, on met en place le maximum de ce que nous permet aujourd'hui la technique pour réduire au maximum cet impact là. J'ai parlé du carburant, il y a aussi du traitement de NOx. Je vais peut-être te laisser la parole Laurie pour le détail des mesures qu'on a déployées.

[00:50:34.02] - Grégoire Milot

Alors, qu'est-ce que vous allez nous faire pour bien contrôler et maîtriser l'air ?

[00:50:39.16] - Laurie Brunard

Pour compléter, effectivement, sur cette thématique d'air, ces rejets dans l'air sont vraiment exclusivement liés au groupe électrogène. Il y en aura 18 sur le site. Ce qui est important de dire, c'est que ces groupes électrogènes ne fonctionneront qu'en cas de panne, comme disait Benoît Chevalier, du réseau, donc la probabilité sera plutôt faible, mais par contre, effectivement, de temps en temps, il faut quand même les tester, ces groupes électrogènes, pour s'assurer que le jour où on en aura vraiment besoin, il démarre bien. Et donc, pour ça, il y a des phases de tests périodiques quelques minutes par mois, parfois une ou deux heures tous les trimestres. Ça reste vraiment très faible. Et donc là, on s'est engagé à les faire tester déjà un par un. Donc, on ne va pas lancer 10 groupes électrogènes en même temps pendant plusieurs heures pour les tester. Ça sera vraiment un par un et donc dans une limite vraiment de 50

heures par an avec un groupe électrogène au maximum. Ces groupes électrogènes, comme le disait Benoît Chevalier, il y aura un système de traitement sur les fumées et notamment pour traiter la substance caractéristique de ce type de rejets qui sont les NOx, donc les oxydes d'azote, NO plus NO₂, pour les personnes un peu plus dans la chimie. Donc, ce système a été vraiment dimensionné et surdimensionné par rapport à ce qu'on peut faire d'habitude et à d'autres types de projets, compte tenu du contexte de la zone, pour vraiment arriver à des valeurs d'émission qui sont très faibles, et même bien en deçà de la réglementation.

[00:52:16.11] - Grégoire Milot

En tout cas, on a des réponses. Nicolas, on peut repasser en visio parce qu'on va répondre à une question qui vient d'arriver. C'est vrai que les datacenters, il y en a deux, en l'occurrence, je ne sais pas s'il y en aura d'ailleurs d'autres qui sont prévus ou pas. Et ces regroupements, c'est vrai que c'est un vrai sujet parce qu'il y a une forte demande de datacenter pour gérer tous les éléments, pour gérer la consommation. Est-ce que, justement, le fait qu'il y ait une concentration, alors, vous avez évoqué, en l'occurrence, les contrôles qui vont exister sur les groupes électrogènes. Quel est un peu le système de contrôle régulier qui va être mis en place, Benoît Chevalier, sur les deux datacenters prévus ?

[00:53:07.17] - Benoît Chevalier

Alors, il faut répondre déjà à la première partie de la question qui demandait est-ce qu'il y a des regroupements en similaire qui existent ailleurs ? La réponse est plutôt oui. Enfin oui, puisque comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous, comme on vient profiter en général du fait qu'une zone soit innervée en fibre et en réseau, c'est finalement assez classique. Donc, c'est des regroupements qu'on peut voir typiquement à Saint-Denis ou dans d'autres villes, donc oui, c'est plutôt classique.

[00:53:34.17] - Benoît Chevalier

Et la question des contrôles réguliers est tout à fait légitime. Donc, il y a, je dirais, plusieurs niveaux de contrôle. Le premier, c'est celui qu'on s'impose nous-même, qui, lui, est plutôt axé sur la continuité de fonctionnement, le respect des normes. Donc ça, il existe pas de contrôle. Il y a des contrôles d'émission, typiquement, dans le cas des groupes électrogènes, ça, c'est réglementaire, on est tenu de le faire et de publier résultats. Pareil pour l'acoustique, pareil pour le système de sécurité incendie. Ça, ce sont des contrôles qui sont, selon les essais, selon les services, testés tous les six mois, tous les ans, tous les deux ans, tous les cinq ans. Ça, c'est la réglementation qui nous l'impose et nous, on est tenu de faire ces essais et ces contrôles nous-mêmes. Ça, c'est le premier niveau, je dirais. Et ensuite, il y a un second niveau qui est celui du

contrôle des autorités. Je dirais que celui qu'on qui est le plus en proximité, c'est celui de la préfecture dans le cadre de l'ICPE. On est dans le cadre de l'ICPE.

[00:54:36.11] - Grégoire Milot

Est-ce que vous pouvez nous dire ce que signifie ICPE ?

[00:54:41.11] - Benoît Chevalier

Tout à fait. C'est Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Il y a plusieurs sujets qui peuvent vous rendre classés. Si vous avez une certaine quantité de fioul sur site, vous avez une certaine quantité de fluides frigorigènes, de batterie, de gaz, ce n'est pas notre cas, mais ça pourrait. Si vous avez, au-delà d'un certain seuil, vous êtes classé parce que vous pouvez avoir un impact sur l'environnement. C'est la raison d'être de cette consultation, de cette discussion aujourd'hui. Dans ce cadre là, la préfecture nous délivrera, on l'espère, un arrêté préfectoral qui nous autorise à exploiter et qui nous autorise à exploiter dans certaines mesures, avec certains contrôles et dans certaines limites. Donc là, la préfecture ensuite a le droit et l'exerce de nous contrôler sur ce sujet là. Et si jamais on n'était pas en règle de nous retirer cet arrêté d'exploitation, et donc là, on aurait plus le droit de exploiter, tout simplement.

[00:55:41.10] - Grégoire Milot

Ok. Alors, il y a une autre question qui est très intéressante, puisque c'est ce qu'on appelle l'expertise d'usage. C'est-à-dire que l'avantage, c'est que les participants en réunion publique qu'on organise et qu'on anime, ils connaissent bien le terrain parce qu'ils y vivent. Et là, par exemple, monsieur nous dit: Il y a un groupe scolaire à proximité. A-t-il été pris en compte pour les tests des groupes électrogènes ? J'ai un tout petit peu de mal à comprendre parce que les tests que vous nous avez présentés ont-ils un impact sur l'environnement ? En gros, je ne sais pas si vous avez un regard technique. J'ai un peu de mal à comprendre la question, mais je ne doute pas, Benoît Chevalier et vous-même, que vous voyez bien de quoi il s'agit.

[00:56:23.07] - Laurie Brunard

La réponse est l'expertise. Donc, effectivement, nous, l'idée, ça a été de vérifier que les rejets des groupes électrogènes dans le cadre de tests périodiques, mais dans le cas aussi d'une situation d'urgence, on a étudié les deux cas, respectent les normes, respectent la réglementation par le biais d'outils mathématiques, de modélisations. C'est des études réalisées par des personnes compétentes. Et donc bien évidemment que tous les usages autour du site ont été pris en compte, c'est-à-dire les habitations, les groupes scolaires, les crèches s'il y en a, les industries, peut-être les terrains de sport, les terrains de loisirs. Donc vraiment, on a maillé

tout autour du site pour permettre d'avoir des concentrations dans l'air au niveau de tous ces points là. Et donc bien sûr, que le groupe scolaire Hanned en faisait partie. Et donc, on a pu conclure sur la compatibilité sanitaire de ces rejets au niveau de ce point là.

[00:57:14.21] - Fabian Servagnat

Si je pouvais rajouter également du point de vue de l'architecture, nous également, on a tenu compte du fait qu'on a cette école à proximité dans notre conception des bâtiments, puisqu'on a délibérément éloigné le bâtiment le plus possible de la rue au sud pour éloigner cette grande masse de la position du groupe scolaire. On a travaillé avec les ingénieurs, avec Laurie et puis également avec tous les autres ingénieurs que vous ne voyez pas, pour positionner les cheminées pour qu'elles profitent des vents dominants pour que les fumées s'éloignent le plus possible, qu'elles soient dirigées dans la bonne direction par rapport aux vents dominants. Et le dernier point également, c'est qu'on a travaillé avec la forme des bâtiments pour que les bâtiments protègent eux-mêmes de par leur configuration, le voisinage de ce qui se passe à l'intérieur. Et si vous vous rappelez tout à l'heure, la rue intérieure qui éloignait le trafic, les camions, les livraisons de l'extérieur, c'était évidemment par rapport à cette école qui est juste en face, de ne pas avoir l'entrée des camions juste en face de l'école, ce qui aurait été désastreux. L'entrée des camions se fait dans l'autre rue, dans la rue Charles Michel, à l'opposé de l'école.

[00:58:30.19] - Grégoire Milot

Il y a...

[00:58:33.01] - Laurie Brunard

Oui. Et peut-être juste pour finir sur cette question de l'air, une remarque qui peut aussi être intéressante pour le public, c'est qu'on a les deux centres de données à côté et l'idée, c'est qu'aussi les tests, quand il faut faire des tests sur le projet en cours ou des tests sur le site, le datacenter voisin, c'est que ces tests ne soient pas réalisés en même temps. Donc, on va vraiment décorrélérer les périodes de test entre les deux sites pour qu'ils ne se fassent pas en simultané.

[00:59:01.08] - Grégoire Milot

Merci beaucoup. Il n'y a pas de questions en cours, mais moi, j'en ai parce que je trouve que quand j'anime une réunion sur un thème, je parle toujours du sujet. Et c'est toujours intéressant de voir la réaction des gens quand on parle de datacenter. Il y a un point qui... Il y a pas mal de points, mais il y a celui de la chaleur produite. Donc, c'est vrai que ben voilà, il y a la notion, et

vous l'avez rappelé, que c'est chaud, tout ce qui est produit. Et donc, Benoît Chevalier, est-ce qu'on peut revenir un petit peu sur le traitement de la chaleur ? Comment c'est utilisé ?

[00:59:37.15] - Benoît Chevalier

Tout à fait. Pour revenir un petit peu sur comment elle est produite, cette chaleur, et comment elle est récupérée, c'est que ce sont des équipements informatiques, ces serveurs sont des gros ordinateurs, donc ils chauffent comme votre PC à la maison. Il y a des ventilateurs dedans, ça aspire de l'air chaud. L'air se réchauffe au contact des composants, les processeurs, tout ce qui est électronique, et ressort réchauffé à une trentaine de degrés.

[01:00:06.21] - Grégoire Milot

On n'a pas entendu. Combien de degrés ? Une trentaine ?

[01:00:09.20] - Benoît Chevalier

Dans la salle, il fait une trentaine de degrés.

[01:00:10.21] - Grégoire Milot

D'accord.

[01:00:13.13] - Benoît Chevalier

Cet air, on le récupère on le met en contact avec de l'eau. On le fait passer sur ce qu'on appelle des batteries froides. Ce sont des équipements dans lesquels circule de l'eau. C'est comme un radiateur. Un radiateur, vous faites passer de l'eau chaude et ça vient réchauffer l'air ambiant. Là, c'est l'inverse. Vous faites passer de l'eau froide et ça vient refroidir l'air ambiant. Donc, les calories, la chaleur est prise dans cette eau et ensuite, on vient la faire circuler, en général en toiture pour refroidir avec les climatiseurs. Ce qu'on se propose de faire là sur PA16 et qu'on fait sur tous nos projets désormais, c'est de récupérer cette chaleur et de la donner au réseau urbain de la ville d'Argenteuil. On a la chance sur ce site, j'ai oublié de le dire, ça fait partie des points majeurs qui ont amené à sélectionner ce site-là pour notre projet, c'est qu'on a la chance d'avoir un réseau de chaleur qui existe, qui est juste à côté du site, à quelques centaines de mètres, et qui a des utilisateurs et qui est en croissance. Donc, il y a besoin de nouvelles sources de chaleur. Donc aujourd'hui, en concertation avec la mairie, en concertation avec l'exploitant aujourd'hui du réseau qui est Dalkia et Argeval. On se propose de se connecter, ce datacenter, de le connecter au réseau de chaleur et de venir déverser, récupérer la chaleur qui est produite par les équipements informatiques, de venir la reverser dans ce réseau de chaleur.

[01:01:33.02] - Grégoire Milot

Globalement, les habitants d'Argenteuil vont être chauffés par, en gros, votre chaleur qui est retraité, qui est valorisée et utilisée.

[01:01:42.20] - Benoît Chevalier

Tout à fait, en partie, en fonction des besoins, évidemment, mais oui, nous, tout ce qu'on va pouvoir reverser au réseau, on le fera, puisque ça a le double avantage, de un, ajouter de la chaleur gratuitement et sans émissions de CO₂ pour le réseau public. Et deux, nous, ça nous évite de faire fonctionner nos climatiseurs, donc ça nous évite de consommer de l'énergie. Donc c'est vraiment, pour le coup, gagnant des deux côtés.

[01:02:04.17] - Grégoire Milot

Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que c'est la chaleur fatale ? Moi, quand je vois ça, je me dis que c'est de la chaleur qui va nous tuer, non ? Si c'est fatal ?

[01:02:12.03] - Benoît Chevalier

Fatal, c'est l'expression consacrée. Fatal, au sens où c'est de la chaleur qui est émise par le process industriel qu'on a, en l'occurrence le centre de données informatiques, mais qui est émise de manière... Qui est un sous-produit, c'est-à-dire que le but du jeu, ce n'est pas de produire de la chaleur, il se trouve qu'elle est produite dans le cadre des activités et que donc, si on n'en fait rien, elle est perdue. C'est en ce sens qu'elle est fatale. Elle est produite alors qu'on n'en a pas besoin et si on ne fait rien, elle est perdue. Dans notre cas, il n'y a qu'une seule partie qui est faite, puisque certes, elle est produite et on n'en a pas besoin. Mais justement, on a trouvé ce moyen, en se connectant au réseau, de la valoriser, de l'utiliser.

[01:02:51.22] - Grégoire Milot

Et le 15 août, qu'est-ce qui se passe quand il fait 32 degrés ? Votre chaleur, à quoi elle sert ?

[01:02:58.24] - Benoît Chevalier

Il y a plusieurs usages. Le détail précis des rampes d'utilisation n'est pas encore arrêté avec l'exploitant du réseau, puisque nous, on n'a pas de visibilité sur ce qui est connecté au réseau. Je sais qu'il y a des projets menés par la ville pour accorder d'autres infrastructures. Mais ça, je laisserai la ville en parler, puisque nous, on n'est pas à la manœuvre de ce qui se passe entre

guillemets du côté consommateur de la chaleur, puisque le réseau est vaste et ce n'est pas nous qui l'exploitons.

[01:03:27.14] - Grégoire Milot

En tout cas, ça fait partie de questions qui, là, sont enregistrées, évidemment. Et c'est vrai que toutes remarques et questions, on reviendra à Madame Marigot là-dessus, mais ça fait partie du sujet où vous ne pouvez pas répondre à tout. Mais l'idée, c'est justement d'apporter les réponses à tous ceux qui posent des questions.

[01:03:45.10] - Grégoire Milot

Une question est posée qui est là sur la concertation, et donc, on est là aujourd'hui dans une phase de consultation parallélisée, comme c'est très technique. Mais c'est vrai aussi qu'un des principes de la concertation, c'est de ne pas se limiter à un temps, même si c'est trois mois, ce qui est peut-être mieux qu'avant. Mais en tout cas, là, un des habitants nous dit: C'est bien gentil, vous nous écoutez là, mais qu'est-ce que vous allez faire dans le temps pour en gros nous présenter et nous écouter ? Et c'est vrai que la démocratie participative, elle passe aussi par des échanges réguliers. Benoît Chevalier, quelles sont un petit peu les questions ou les réflexions que vous portez sur cette thématique ?

[01:04:31.10] - Benoît Chevalier

Effectivement, nous, l'idée, ce n'est pas du tout de faire une citadelle qui est au milieu de la ville et qui vit en vase clos, pas du tout. Donc, déjà parce que l'activité du site qui est en 3/8, en partie, et qui nécessite des astreintes, donc des interventions rapides sous une heure, en cas de panne, fait qu'on va avoir besoin d'employer le plus près possible, et si possible, directement dans la ville. Donc on a bien vocation à participer à la vie de la Cité. Il y a pas mal d'initiatives qui sont en réflexion aujourd'hui, qui ne sont pas encore complètement au bout, donc, je ne vais pas forcément dire plus pour l'instant. Ce que je peux vous dire, c'est je peux donner d'autres exemples sur d'autres sites. Par exemple, un site à Saint-Denis où on a, dans le cadre de cet échange avec les citoyens et les administrés, on a mis en place une serre qui récupérait la chaleur du bâtiment et qui servait à faire pousser des légumes, des fruits et légumes qui ensuite étaient redistribués au marché solidaire de la ville directement. Donc ça répond partiellement à la question, mais j'en parle parce que ça dénote de la volonté qu'on a de s'inscrire dans la ville de la cité et pas à côté ou en dehors. Ça, c'est un exemple. Pour autant, est-ce qu'il y a une structure ad hoc de revues tous les... Je ne sais pas, plus un an, plus six mois, plus trois ans ? Aujourd'hui, la réponse est non. Maintenant, je pense que c'est une bonne idée, c'est quelque chose auquel on peut réfléchir dans le cadre de la réponse, on y est plutôt au ouvert.

[01:06:06.15] - Grégoire Milot

Ce qui permet de faire un lien, justement, avec la question suivante. Parce que vous avez évoqué les contrôles que vous alliez faire, mais vous avez cité le fait que vous alliez respecter les normes. Et là, la question, c'est est-ce que vous ne pouvez pas faire mieux que les normes ? Et donc, en particulier, est-ce que l'entreprise, est-ce que Equinix à un certain nombre de critères complémentaires sur la sécurité, sur l'environnement ? L'idée, c'est est-ce qu'il y a mieux que ?

[01:06:36.15] - Benoît Chevalier

Alors oui, tout à fait. Je vais parler des contrôles réglementaires, parce que c'est ça qu'on est obligé de faire et que l'on fait bien volontiers. Mais on va bien au-delà dans le cadre de nous, notre politique d'entreprise. Donc, effectivement, sur la partie sécurité... La question parle de sécurité, je ne sais pas si on parle sécurité centre de travail ou sécurité tout court, mais oui, on des engagements assez pointus sur la partie sécurité des gens qui sont sur le chantier d'une part, sur le site une fois qui sera terminé d'autre part, que ce soit nos employés, les sous-traitants ou les riverains. Donc là-dessus, effectivement, c'est la priorité numéro un de toute façon, c'est la sécurité des gens qui travaillent sur le chantier, puis sur le site et aux abords du site. Après, côté environnement, effectivement, on a beaucoup d'engagement que je ne vais pas lister ici parce qu'il y en a beaucoup. J'aurais peur de mélanger les chiffres. On pourra apporter une réponse écrite détaillée, mais oui, pour en citer quelques-uns, nous, on a l'engagement d'avoir 100% d'énergie renouvelable, par exemple. C'est quelque chose qu'on fait aujourd'hui dans le cadre de certificat d'origine. C'est quelque chose qu'on développe aussi en propre. C'est-à-dire que nous, on a une centaine de mégawatts aujourd'hui de production éolienne en France, principalement dans la région de Bordeaux, en Nouvelle Aquitaine. Donc ça, c'est pour le volet environnement. Et après, on a tout un tas de certifications sur la partie environnementale. On pourra en citer quelques unes. Il y a le LEED, le HQE, tout un tas de certifications ISO 9001, 17001, 16001. Je ne vais pas donner plus de 1001 et vous assommer avec les certifs, mais effectivement, il y a une vraie volonté pour nous d'être à la pointe là-dessus. Un, parce que c'est dans notre politique entreprise et deux, plus proséliquement, parce que c'est ce que demandent les clients. Donc, tout simplement, si on fait le juste minimum, le juste nécessaire, on a du mal à trouver des clients et ça ne va pas dans notre sens non plus. Donc oui, tout à fait, il y a cette démarche là et on pourra apporter un détail.

[01:08:45.24] - Grégoire Milot

Vous nous avez rappelé l'expérience que vous aviez sur la gestion d'un certain nombre de datacenters en France. Quelles sont un peu, justement, les questions, les remarques que vous avez par les habitants ? En termes de remarques, questions, inquiétudes ou autres, c'est plutôt, quels sont les sujets que vous êtes amené à traiter ?

[01:09:09.18] - Benoît Chevalier

Les sujets, c'est ce qu'on a abordé ici. C'est principalement le bruit, les nuisances éventuelles à propos des groupes électrogènes. Et par le passé, mais c'est moins le cas, il y avait... c'était aussi l'industrie qui était comme ça, il y avait une tendance de ces sites là, pas à se fermer, mais en tout cas à s'isoler, à se couper du reste de la ville et à être secret, à être masqué, à être le plus discret possible, le plus fermé possible. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Donc forcément, il y a un certain niveau de sécurité puisqu'on héberge des données qui peuvent être sensibles, on parlait des données de santé tout à l'heure, ça rentre typiquement dans ce cadre là. Mais ce n'est pas un secret, il y a des visites qui sont organisées dans un cadre contrôlé, mais il y a des visites et on communique tout à fait volontiers sur ce qu'on fait et comment on le fait.

[01:10:06.05] - Grégoire Milot

On va revenir sur l'énergie puisqu'il y a une question qui est posée sur ce thème. Vous nous avez rappelé que la chaleur allait être utilisée par le réseau de chaleur et par les habitants de la commune. Mais est-ce que l'énergie produite ne peut pas être utilisée à des fins d'autoconsommation ? Est-ce qu'en gros, l'énergie dont vous avez besoin, est-ce qu'elle ne peut pas être produite par le datacenter ?

[01:10:36.07] - Benoît Chevalier

Alors, pour la chaleur, oui, c'est le cas. On cherche au maximum à utiliser la partie chaleur sur le site. Maintenant, effectivement, c'est l'équivalent d'un bureau d'une cinquantaine de personnes, quelque chose comme ça, avec quelques besoins techniques de chaleur, mais très faibles. Il y a des besoins de préchauffage de certains équipements, mais très faibles. Donc oui, il y a de l'autoconsommation, mais en fait, c'est finalement en proportion très faible par rapport à ce qui est récupérable. Donc, c'est l'épaisseur du trait. Finalement, l'immense majorité va aller au réseau.

[01:11:11.03] - Grégoire Milot

Alors, Loréa Brunard, vous nous avez cité tout à l'heure dans les études réalisées, celles sur la santé. Et c'est vrai que voilà, on a parlé d'air, on a parlé d'eau, on a parlé d'un certain nombre

d'éléments qui peuvent avoir un impact sur la santé. Benoît Chevalier ou vous-même, est-ce que vous pouvez nous donner des éléments sur l'impact ou en tout cas les études d'impact qui ont été menées sur la santé ? Quels sont un peu les retours de ces études ?

[01:11:40.01] - Laurie Brunard

Oui, bien sûr. De toute façon, la partie santé fait partie intégrante de l'étude d'impact, voire même une des pièces et des parties les plus importantes et qui nous intéressent le plus et pour lesquelles on met le plus d'attention à avoir des résultats vraiment exploitables et fiables. Pour la partie santé, on parle de santé vraiment directe et de santé indirecte. Ça peut être la santé indirecte, ça peut aussi être des émissions acoustiques, des émissions d'odeurs, des nuisances. Donc, toutes les nuisances sont...

[01:12:09.11] - Grégoire Milot

Je vais proposer à Nicolas de mettre la slide 25, s'il te plaît. Excusez moi de vous avoir coupé.

[01:12:16.10] - Laurie Brunard

Pas de souci. Oui, donc toutes les nuisances ont été prises en compte avec également la partie acoustique, la partie odeur, la partie électromagnétisme, la partie peut-être espèces aussi allergisantes, la partie propagation de moustiques sur le site, la partie très, très diverses et variées. Et sur la partie vraiment rejets du site. Là, à l'écran, vous pouvez voir ce qu'on appelle un petit schéma conceptuel, synthétique. C'était pour montrer les émissions qu'on a modélisées, donc le rejet atmosphérique des groupes électrogènes et tous les autres types d'émission qu'il peut y avoir, mais qui sont vraiment très faibles et très négligeables. Par exemple, on voit au niveau des camions et du trafic, on n'a pas forcément parlé du trafic, mais si on peut on en a parler pendant quelques secondes. Donc, le trafic est relativement faible sur ce type de site. Donc, il y a les voitures du personnel, bien sûr, et après, en termes de poids lourds, on est sur un à deux poids lourds par jour. Benoît, tu me confirmeras, mais on est sur un trafic très faible. Donc, effectivement, la partie risque sanitaire, c'est en lien avec la partie air, essentiellement parce qu'il n'y a pas d'enjeu sur la partie eau, etc. L'enjeu principal de la santé, c'est la partie air. Et donc les résultats ont montré des niveaux de risques sanitaires acceptables, c'est des études qui sont très méthodologiques et très cadrées par la réglementation française et par les instances françaises. Donc, il y a un guide qu'on a vraiment suivi, toutes les modélisations et on a un respect, même en cas de situation d'urgence, qu'on disait. Donc, même quand on a à la fois un bâtiment, un projet où on a tous les groupes électrogènes qui se mettent à fonctionner en même temps, à la fois sur le site de notre projet et à la fois sur le site du datacenter voisin. On a vraiment pris des situations très très pénalisantes,

très très extrêmes, pour vérifier que même dans ce cas-là, même s'ils sont extrêmement peu susceptibles de se produire, on a quand même la maîtrise du risque sanitaire.

[01:14:14.12] - Grégoire Milot

Benoît Chevalier, est-ce qu'il y a, dans l'expérience que vous avez sur les autres sites, des impacts ou des problèmes ponctuels qui arrivent liés au datacenter ?

[01:14:27.00] - Benoît Chevalier

Ça peut arriver, puisque ce sont des sites industriels. Après, pour donner du concret, ça va être de l'huile qui va être renversée sur la voirie, par exemple. Ça va être une petite fuite de fluide frigorigène qu'on va détecter puisqu'on a des systèmes automatiques, mais qui est quand même présente. C'est ce type d'incident dont on parle. C'est un site industriel, donc forcément exposé à ce type d'événement, mais on parle de rare, pas d'événement qui déborderait des limites du site.

[01:15:05.04] - Grégoire Milot

Alors, une question que je vais vous transmettre, Madame Marigot, puisqu'un des participants nous demande quand est-ce qu'on va avoir l'avis de l'autorité d'autorité environnementale. En fait, monsieur ou madame est sans doute bien au courant parce qu'on ne l'est pas tous forcément. En gros, à quel moment l'autorité environnementale, qui est comme la personne nous le dit, une autorité environnementale indépendante, quand est-ce qu'elle va nous donner son avis sur le projet de datacenter ?

[01:15:38.14] - Sokorn Marigot

Alors, c'est vrai que dans cette nouvelle procédure, comme je vous l'ai dit, qui dure trois mois, tout se fait en même temps. Si je prends comme référence l'enquête publique, l'enquête publique démarrerait après avoir reçu l'avis de l'autorité environnementale et après le mémoire en réponse. Aujourd'hui, ça se passe en même temps, mais l'autorité environnementale dispose toujours d'un délai de deux mois, à compter de la notification. Quand le dossier a été jugé complet et régulier par les services de l'État, on pouvait engager cette nouvelle phase de consultation du public. Donc, globalement, au moins 15 jours avant cette fameuse ouverture lundi dernier. Donc, si vous calculez bien, c'est vrai qu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore l'avis de l'autorité environnementale, qui est en train de travailler là-dessus, en même temps, mais cet avis sera mis à la disposition sur le site avant la clôture. Donc, le plus tôt, l'autorité environnementale est informée et le plus tôt, on aura cet avis. D'où l'intérêt de travailler en

amont, qui est vraiment un des enjeux pour le commissaire enquêteur dans cette nouvelle procédure.

[01:17:12.05] - Grégoire Milot

D'accord. Donc c'est important. Ça veut dire que l'autorité environnementale va donner son avis avant la fin de cette consultation parallélisée, et donc là, par contre, pour les habitants, les citoyens, ils ne vont pas savoir quel jour ça va arriver sur le site.

[01:17:29.02] - Sokorn Marigot

Non, mais sur le site dématérialisé, ils ont la possibilité de s'inscrire pour être notifiés des nouveaux documents qui apparaissent.

[01:17:39.13] - Grégoire Milot

D'accord. Alors ça, c'est presque ce qu'on avait prévu ensemble de dire à la fin, donc on reviendra là-dessus tout à l'heure. Mais en tout cas, le dispositif de registre numérique qui est mis en place dans le cadre de cette consultation parallélisée, permet aux uns et aux autres d'être au courant des nouvelles les infos qui arrivent. Ça, c'est ...

[01:18:01.10] - Sokorn Marigot

Ce n'est pas que l'autonomie environnementale, c'est également l'avis de l'ARS.

[01:18:07.12] - Grégoire Milot

L'agence régionale de santé d'Île-de-France, qui donne son avis également sur... D'accord. Voilà en tout cas une question à laquelle vous avez répondu.

[01:18:13.19] - Grégoire Milot

Il y a un sujet qu'on n'a pas évoqué, Benoît Chevalier, c'est celui de l'emploi. Parce qu'un site comme celui-là, combien de personnes y travaillent ? Quel est le profil des gens qui viennent. Est-ce que les gens travaillent 24 heures sur 24 ? Quel est un petit peu l'impact en termes d'emploi d'un établissement de ce type ?

[01:18:41.04] - Benoît Chevalier

Oui, tout à fait. Alors, on mettra le détail dans la... Il y a déjà le détail dans le dossier. Donc, je ne vais pas redonner les chiffres dans le détail de peur de me mélanger, mais en phase

construction, on a une... En phase construction, c'est du transitoire, environ 150 personnes, parfois plus, parfois moins, selon les phases dont on parle. Il ne faut le même nombre de personnes selon qu'on fait la partie béton, la coque ou les finitions. Ça, c'est du transitoire. Et en phase d'exploitation, la phase de vie du bâtiment, on a une quarantaine, on envisage une quarantaine d'emplois directs, c'est-à-dire des gens employés par Equinix affectés à ce site-là spécifiquement, à l'année. Et après, il y a 25 emplois estimés en indirect, c'est-à-dire plutôt des équipes clients, puisque les clients, pour ceux qui ont une empreinte assez importante pour en avoir besoin, ce n'est pas l'activité sur nos sites, ce n'est pas... Il ne faut pas l'imaginer comme on arrive, on installe les serveurs et ensuite on n'y touche plus pendant 5 ou 10 ans. Ce sont des équipements qui vivent, qui sont mis à jour, déplacés, remplacés, reconfigurés. On estime qu'on a environ 25 personnes faisant partie des effectifs de nos clients qui seront sur les sites. Et une quarantaine de sous-traitants. Là, ce sont des gens qui travaillent pour Equinix, mais qui ne sont pas directement employés pour nous. C'est principalement les services de sécurité et la maintenance, puisque quand on dit maintenance, l'exploitation et la maintenance du bâtiment, elle est faite par nos équipes en propre, mais pour les équipements techniques précis, les groupes électrogènes, les onduleurs, les machines de clim, on fait appel aux constructeurs, parce qu'ils connaissent la machine mieux que personne et ils sont capables de l'entretenir là aussi mieux que personne. Ça, c'est pour les ordres de grandeur des quantités et ensuite, concrètement, à quoi ça va ressembler. On va avoir la majorité de ces gens qui sont présents en horaires de bureau typiques entre 9h00 et 18h00. Et après, on va avoir une partie de l'équipe, 4 à 5 personnes, qui eux, seront présentes en trois ou huit, donc par équipe en tournant, y compris de nuit, y compris les week-ends, qui sont plutôt d'astreinte pour réagir immédiatement en cas d'anomalie sur les serveurs.

[01:21:02.20] - Grégoire Milot

Si je veux travailler chez vous, qu'est-ce que je peux faire ?

[01:21:07.03] - Benoît Chevalier

Pour être affecté à un site là comme ça directement, c'est plutôt des métiers techniques. Donc ça va être d'être électricien, d'être plombier, d'être mécanicien, des choses comme ça. Après, il y a d'autres fonctions dites support sur les RH, sur la communication, sur la vente. Et de toute façon, nous, on recrute en permanence et on forme en permanence. Là, on avait listé quelques partenariats qu'on a avec les IUT et l'Afpa. Mais effectivement, on a même ouvert une formation dans notre site à Saint-Denis, avec ce qu'on appelle un labo pour former des étudiants qui seraient intéressés par nos métiers.

[01:21:52.16] - Grégoire Milot

Très bien. Je voudrais revenir sur un sujet, parce que c'est un sujet qui est important. Vous nous l'avez présenté quand vous nous avez présenté tout à l'heure, les illustrations, mais c'est sur la végétalisation. C'est-à-dire que vous nous avez dit que le sol était déjà imperméabilisé. En gros, il n'y a pas de nouvelles, il n'y a pas de nouvelles imperméabilisations. On a vu des arbres en haut et en bas d'ailleurs. Et quels sont un petit peu votre projet ? C'est ce qu'on voit de végétalisation et de biodiversité.

[01:22:30.14] - Fabian Servagnat

Pour les habitants d'Argenteuil, il y a ceux qui connaissent le terrain, c'est la zone industrielle. Il y a très peu d'arbres existant aujourd'hui. Il y a quelques petits buissons, il y a quelques arbres isolés qui sont présents sur le site. C'est représenté sur le petit plan qui est à gauche. En fait, on a quelques arbres isolés un peu partout. On a des petites bandes avec de la végétalisation, de l'herbe, surtout, des choses qui ne sont quand même pas pas très intéressante du point de vue de la nature, du point de vue de la végétalisation. Ça, c'est l'état existant. Et nous, en regardant cet état existant, l'idée, évidemment, c'est d'améliorer cette situation. On a travaillé sur ce qu'on disait tout à l'heure, sur la quantité de végétalisation en augmentant les surfaces végétalisées autour du terrain. On va pratiquement doubler, même un peu plus que doubler, les surfaces végétales existantes sur le terrain. Et doubler, ça ne va pas être juste: on va couper tout l'existant et replanter. On va évidemment essayer de garder les arbres existants sur le site. Certains sont assez grands. On va les compléter par de nouvelles bandes végétales et des nouveaux arbres.

[01:23:46.04] - Fabian Servagnat

Ce qu'on a planté, ça va suivre un cahier des charges environnemental assez précis, qui va suivre l'état du site existant, l'état des grands réseaux écologiques du voisinage qui vont de la Seine jusqu'à la Seine, qui vont de la Seine jusque les coteaux d'Argenteuil, qui correspondent à des volontés au niveau régional, au niveau municipal, de qualité de végétalisation pour la biodiversité, que ce soient les plantes et les animaux. En complément de cette végétalisation au sol, on a des surfaces en toiture sur les toitures des bâtiments qui ne sont pas utilisées par des équipements, qui ne sont pas utilisées par rien. Ça, ça nous permet de faire de la végétalisation en plus. Donc, des toitures végétales qui seront pour le coup, très isolées des usagers humains et qui seront plutôt libres pour une végétalisation un peu plus protégée pour la nature.

[01:24:48.23] - Grégoire Milot

D'accord. Donc, on le voit bien, on l'a vu dans votre projet. Je peux vous redonner la parole, Benoît Chevalier. Il y a cette volonté d'intégrer un site de ce type-là dans un environnement végétal, autant que faire se peut.

[01:25:04.16] - Benoît Chevalier

Oui, c'est ça, tout à fait. Et qu'à minima, le avant/après soit un net positif en termes de végétalisation. C'est-à-dire que, comme disait Fabian, on essaye de conserver tout ce qu'il y a et d'augmenter partout où on peut.

[01:25:19.03] - Grégoire Milot

Là, ce qu'on a essayé de faire, c'est d'être, je pense que ça a été le cas, et n'hésitez pas à réagir, c'est que votre présentation a été accessible et pédagogique, y compris pour des gens comme moi. Et donc, n'hésitez pas, les participants, si vous avez des thèmes particuliers qui n'ont pas été abordés et que vous souhaiteriez développer. Et peut-être Benoît Chevalier, s'il y a d'autres questions que nous prendrions, de votre point de vue, quels sont un petit peu les autres éléments qu'on n'a pas évoqués, que vous souhaiteriez partager avec les participants ?

[01:26:01.21] - Benoît Chevalier

À ce stade, non, je pense qu'on a balayé les points principaux. Nous, on réfléchit à d'autres moyens de faire des ponts vers la communauté et vers nos futurs voisins, on l'espère en tout cas, mais des éléments qui ne sont pas encore confirmés, donc que je ne vais pas dévoiler tout de suite. Non, je pense que ça revient un peu à ce que je disais tout à l'heure, un point qui revient souvent quand moi, je rencontre le public, c'est effectivement, on paye un peu le secret dans lequel s'est enfermée notre industrie pendant les années, on va dire les 10 années précédentes. Les gens, un, ne connaissent pas ce qu'on fait et deux, sont soit méfiants, soit curieux dans le meilleur des cas. Moi, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que là, la phase chantier, c'est une phase particulière qui est un peu... Qui est un environnement qui peut être dangereux. Pendant cette phase, ça restera, bel et bien fermé. Pour autant, lorsque ce sera ouvert, là, on organise maintenant ponctuellement des visites à laquelle les voisins sont naturellement conviés pour expliquer ce qu'on fait, montrer ce qu'on fait et démystifier un peu tout ça. Puisqu'au bout du bout, on est au service des usages que font les gens d'Argenteuil et d'ailleurs, que ce soit par le Zoom qu'on a aujourd'hui ou par leurs emails ou leur consommation d'Internet au sens large. Donc, il n'y a pas de raison de se cacher. Il n'y a rien de... On est tout à fait... Les portes sont ouvertes dans les bonnes conditions. On serait ravi de les accueillir.

[01:27:32.02] - Grégoire Milot

Alors, comme l'heure de la fin arrive, c'est vrai que ça suscite un certain nombre de questions. Dans mes cours que je donne sur la concertation, j'ai fait une typologie des participants aux réunions publiques. Et j'en ai une, c'est l'ingénieur à la retraite. Alors, je ne sais pas, monsieur ou madame, si vous êtes... En tout cas, je pense que vous êtes peut-être ingénieur, parce que je vous lis: Concernant la chaleur rejetée par le datacenter, page 305 de l'étude d'impact, et là, ça montre l'intérêt de voir et de lire les études, et vous nous avez présenté tout à l'heure où on pouvait les trouver, et donc, page 305 de cette étude, on voit que le premier datacenter va produire 10 mégawatts, le nouveau datacenter, 15 mégawatts. Or, il est dit que Dalkia, pour le réseau de chaleur urbain, reprendra 5 mégawatts. Donc, quid de ce qui n'est pas réutilisé par Dalkia pour sa chaleur ? Qu'est-ce que vous en faites des mégawatts qui ne sont pas utilisés ?

[01:28:42.08] - Benoît Chevalier

Alors, c'est une excellente question. On est ravis que les études soient lues, donc ça me permet de parler du cœur de sujet, donc c'est parfait, on est là pour ça. Alors, la première chose, c'est qu'on a bon espoir qu'on aille au-delà de ça. C'est-à-dire que là, aujourd'hui, ce n'est pas complètement signé, mais on a une discussion très avancée avec Dalkia et avec la mairie, Dalkia, parce que c'est l'exploitant, pour augmenter significativement ce chiffre. Et on a bon espoir d'arriver à une quinzaine au total. On ne l'a pas écrit puisque ce n'est pas encore signé, donc on ne pouvait pas s'engager. Mais donc oui, nous, on a une vraie volonté d'aller au maximum finalement, parce que, comme je le disais tout à l'heure, nous, chaque calorique qu'on ne reverse pas dans le réseau de chaleur, on a la refroidir nous-mêmes avec nos groupes de climatisation qui consomment de l'électricité et qui, primo, dégradent, nous, notre score interne de conformité à l'environnement et de développement durable, et secundo qui coûte de l'argent. Donc nous, on a un intérêt, un sur nos indicateurs et deux purement financiers, à redonner le maximum de chaleur au réseau. Donc, il y a une volonté de densifier ça au maximum. On on y travaille. On a bon espoir d'arriver au moins à 10, j'espère à 15. Aujourd'hui, il faut qu'on travaille main dans la main avec l'exploitant du réseau et la mairie pour afficher des chiffres qui vont être véritablement utilisés et pas juste jamais raccordé, jamais utilisé. C'est pour ça qu'on n'est pas allé plus loin. Et pour répondre à la dernière partie de la question, en effet, les calories, les mégawatts de chaleur qui ne sont pas rejetés dans le réseau, ils seront refroidis par nos groupes de clim qui sont en toiture. Donc, pour le dire clairement, ce sont des machines de clim comme on a, comme vous pourriez avoir une unité extérieure dans une maison, c'est-à-dire que c'est un ventilateur et un fluide frigorigène qui fait des cycles de détente et de compression. Donc, ça mange de l'électricité et ça génère du froid. Et donc la chaleur, effectivement, est rejetée vers le haut du bâtiment. Il y a une étude dédiée à ce sujet qui a été réalisée, une étude pour évaluer l'impact îlot de chaleur, pour s'assurer que ça n'avait pas d'impact de réchauffement au voisinage du bâtiment. Pour le dire très clairement que quand c'est en pleine canicule, il fasse pas 5 degrés de plus aux alentours du bâtiment. Et

donc, on a pu prouver que ça n'était pas le cas du fait de plusieurs méthodes: l'albédo élevé donc la couleur blanche dont parlait Fabian tout à l'heure, et le choix de machines particulièrement performantes, et le fait qu'elle soit tout simplement en hauteur, tout en haut du bâtiment. Donc, c'est de la chaleur qui est rejetée vers le haut, et donc, on peut faire des modélisations, on a fait des modélisations qui montrent que finalement, ce panage de chaleur, il est relatif et il est dissipé avant d'avoir un impact sur les riverains.

[01:31:46.20] - Grégoire Milot

Question suivante. Je me tourne vers vous, Laurie Bonnard. J'aurais dû la poser parce que j'essaie de poser des questions, des choses que je ne comprends pas. Et quelle différence y a-t-il entre la biodiversité et la végétalisation ? C'est la même chose ou pas ?

[01:32:01.05] - Laurie Brunard

Alors oui et non. La biodiversité, c'est vraiment au sens large. Ça veut dire que ça va être à la fois la végétalisation, vraiment la flore au sens large, mais également la faune. Donc toutes les espèces, la vie faune par les oiseaux, les reptiles, les petits mammifères, les insectes. Et donc tout ça qui vont utiliser les espaces verts, la végétalisation du site comme point de reproduction, comme point d'habitat, etc. Donc oui, il y a bien une étude spécifique qui a été réalisée. Il y a même eu notamment des travaux entre un paysagiste et des écologues qui ont travaillé de concert pour proposer la meilleure végétalisation possible du site, avec notamment des passages sur site, des passages réguliers aux périodes propices, notamment de part l'écologue, pour aussi identifier quel type de faune on avait sur le site, pour aussi adapter au mieux les mesures et les installations qu'on allait mettre place sur le site. On a beaucoup de mesures, à la fois en phase chantier, à la fois en phase de vie du bâtiment, qui permettent de prendre en compte et de protéger cette biodiversité, avec notamment la création de refuges pour la faune, pour les oiseaux sur le site et la protection au maximum des arbres existants et la replantation de nouvelles espèces qui sont favorables aux espèces qui ont été identifiées sur le site.

[01:33:25.08] - Fabian Servagnat

Je rajouterai par rapport à ça, c'est l'aspect purement, on va dire, peut-être technique, écologique du point de vue de la végétalisation, mais c'est également un aspect architectural parce que c'est un réel plaisir que de travailler avec ce type de contraintes, de travailler en réfléchissant à l'impact de ce qu'on est en train de construire sur l'environnement. C'est un réel plaisir de prévoir des nichoirs dans les façades, de prévoir des nichoirs pour les insectes dans la végétalisation autour. Donc, ce n'est pas quelque chose de cosmétique qu'on va rajouter, on

va juste mettre un petit hôtel à insectes sur un point. C'est vraiment quelque chose qu'on prend au sérieux quand on réalise un projet, pour pouvoir proposer ce qui est de mieux vis-à-vis de l'impact global du projet sur son environnement, que ce soit pour les personnes, mais également pour la nature.

[01:34:10.05] - Grégoire Milot

Cette étude que vous citez, elle fait partie des études qui sont accessibles sur le site ?

[01:34:15.19] - Laurie Brunard

Effectivement. Si vous voulez le détail, ça se passe, c'est une annexe de l'étude d'impact. C'est repris dans l'étude d'impact et l'étude globale est spécifiquement en annexe 6.

[01:34:27.13] - Grégoire Milot

Autre question, c'est lié à ce que vous nous expliquiez tout à l'heure, Benoît Chevalier et je pense à l'électricité. C'est-à-dire que vous nous avez dit: Oui, il va y avoir un raccordement. Oui, il va y avoir en gros un réseau, un nouveau réseau. Et donc, je l'ai dit, en gros, il va y avoir une tranchée dans laquelle on va mettre un câble qui va aller du point RTE jusqu'à votre datacenter. Donc là, est-ce que, va-t-il y avoir des travaux de tranchées sur le site ? Oui, surtout que comme le dit la personne, il y a déjà eu des gros travaux de tranchée sur le premier datacenter. Est-ce que globalement, ça va être à peu près la même chose qu'on va avoir sur le vôtre ?

[01:35:15.01] - Benoît Chevalier

A la question claire la réponse est claire. La réponse est hélas, oui. On aurait souhaité anticiper et raccorder directement une puissance supérieure et prendre une disposition pour. Mais hélas, c'est une opportunité, cette opportunité de développement, elle a été étudiée à part et présentée à part et dans un second temps, tout simplement parce qu'elle est arrivée à part et dans un second temps. Donc oui, on aurait souhaité, pour éviter les nuisances, pour éviter des risques sur les délais et pour éviter des surcoûts, on aurait nous aussi tout à fait préféré faire les travaux une seule fois. Je comprends tout à fait le désagrément en me rendant régulièrement sur le chantier en cours. J'ai bien vu ce que ça voulait dire, effectivement, c'est des problèmes de voirie, c'est des problèmes de circulation. On va chercher à les limiter au maximum. On travaille en ce moment avec RTE pour, enfin c'est RTE qui est à la manœuvre puisque c'est eux qui réalisent ces travaux. Ils travaillent à établir ce qui s'appelle le fuseau de moindre impact, c'est-à-dire le tracé, tout simplement, qui va gêner le moins les mairies et surtout les administrés. Donc, on ne peut pas se prononcer aujourd'hui sur quel va être le tracé, puisque effectivement, les mairies sont en train d'être consultées et d'émettre des avis. Mais

malheureusement, oui, on ne peut pas réutiliser les câbles déjà tirés dans le cadre du chantier précédent ou d'un autre, et donc il faudra refaire des tranchées.

[01:36:39.07] - Grégoire Milot

C'est bien noté. Le centre RTE, vous savez où il est ? En gros, à proximité, c'est à l'autre bout de la ville ? Je me rends pas compte du tout de la ...

[01:36:52.16] - Benoît Chevalier

Non, il est voisin, on le voyait sur la diapo qu'on avait tout à l'heure, où il y avait les tracés de RTE. J'ai oublié le numéro, désolé, mais c'est, il est relativement proche, on pourra le remettre à l'écran. Non, non, il est voisin.

[01:37:05.19] - Grégoire Milot

Il est à 700 mètres, voilà. Il y a 700 mètres entre les deux. Et merci Nicolas. On va le voir ici, là c'est le tracé rouge ou pas ?

[01:37:22.01] - Benoît Chevalier

Ce n'est aucun des deux, ça, ce sont des tracés qui ont été envisagés par RTE, qui relèvent de la faisabilité, mais qui ne sont pas du tout arrêtés aujourd'hui, puisque c'est RTE qui gère ces travaux, mais qui a bien entendu besoin des accords, des différentes mairies.

[01:37:37.01] - Benoît Chevalier

Mais RTE est où là ? C'est le point H, RTE là ?

[01:37:40.15] - Benoît Chevalier

Non, c'est le poste à gauche. Le point H, c'est le projet.

[01:37:45.09] - Grégoire Milot

Oui, donc c'est le A ?

[01:37:47.05] - Benoît Chevalier

Tout à fait, oui.

[01:37:48.04] - Grégoire Milot

D'accord, OK. C'est le A et le projet et H. Donc voilà, OK, on voit bien. Bon bah écoutez, merci pour ces éléments.

[01:37:56.20] - Grégoire Milot

Je me tourne vers vous. Il y a une... Voilà. Donc on prend... Enfin, même chose. D'ailleurs, vous allez nous dire, Madame Marigot, qu'évidemment qu'on est au début de la consultation, donc, je ne doute pas que quand vous allez rentrer chez vous, enfin vous êtes peut-être déjà chez vous, mais vous allez penser à d'autres éléments, vous pourrez évidemment contribuer, poser des questions. On le verra tout à l'heure.

[01:38:21.12] - Grégoire Milot

Je prends quand même cette question. Le dossier comprend-il une étude spécifique sur le rayonnement électromagnétique autour des lignes de très haute tension ? Car même enterrées, elles peuvent être dangereuses. Il est recommandé de les éloigner des groupes scolaires. Je me tourne vers vous, je vous laisse répondre, c'est plus à vous, excusez moi, Benoît Chevalier, je vous laisse la parole.

[01:38:46.14] - Benoît Chevalier

Alors sur la partie... Nous, on a fait une étude électromagnétique sur notre site qui montre qu'il n'y a pas de nuisance à attendre de la part des riverains. Pour la partie câbles, c'est quelque chose qui est relativement maîtrisé et connu. Mais je ne peux pas me prononcer puisque ce ne sont pas nos travaux, ils sont au service du projet, mais ils sont bien menés par RTE qui est l'exploitant public du réseau de transport. Ils connaissent ces sujets mieux que nous et ils sont à la manœuvre. Donc, Je ne doute pas qu'ils ont fait les études correspondantes, mais c'est vers eux qu'il faudra porter cette question.

[01:39:21.15] - Grégoire Milot

Oui, je vous en prie.

[01:39:22.09] - Laurie Brunard

Cette partie sur le raccordement RTE. Donc effectivement, dans la même pièce, dans l'étude d'impact, il y a également les impacts et les mesures mises place par RTE sur le raccordement électrique. Et notamment cette partie sur l'électromagnétisme est abordée avec des données un petit peu plus précises qui concluent sur la compatibilité sanitaire au niveau du tracé. On voit

que le tracé RTE, lui, est éloigné des zones d'habitation essentiellement dans la zone industrielle, et est éloigné des groupes scolaires. Donc, il y a des données plus spécifiques, plus techniques dans le dossier sur ce sujet là, mais bien sûr que ça a été pris en compte.

[01:39:58.10] - Grégoire Milot

Alors, madame Marigot, que va-t-il se passer maintenant ? On est au lancement de cette consultation parallélisée, quelles sont un petit peu les prochaines étapes ? Et je propose à Nicolas de nous mettre le déroulé des semaines à venir. Voilà, ça arrive.

[01:40:25.07] - Sokorn Marigot

On y est. Alors, c'est vrai que cette C'est ce que le diapo indique le planning prévisionnel du data center. Je vais compléter quand même par les éléments pour l'année 2025, qu'on voit. Les prochaines étapes, on ne va pas tout à fait là. C'est déjà la réunion publique de clôture qui est planifiée au 1^{er} juillet 2025. Cette fois-ci, ce sera en présentiel, dans l'espace Nelson Mandela, sur la commune d'Argenteuil. Une capacité de 50, voire 100 personnes, nous le sommes. Ensuite, les jours qui suivent, justement, dans les jours qui suivent la clôture de la concertation, c'est-à-dire qu'après le 15 juillet, je vais établir un procès verbal de synthèse de l'ensemble des observations. Equinix, le porteur de projet vous ensuite produire un mémoire en réponse. Et puis, mon rapport sera transmis à la préfecture du Val-d'Oise et au tribunal administratif, et on va dire au plus tard le 5 août, lorsqu'on compte trois semaines. Et ce rapport va être publié sur le site de la consultation pendant une durée d'un an. Alors, Pendant cette phase de consultation, on a dit depuis le début qu'elle est parallélisée, ça veut dire également que les services d'urbanisme de la mairie d'Argenteuil instruisent le permis de construire à partir des éléments qui sont dans le dossier. Et puis après, on va rentrer dans la phase de décision qui va aboutir à ce que le préfet sorte un arrêté d'autorisation environnementale, préfectorale, puisque c'est le Préfet, et qui va fixer les prescriptions qui seront nécessaires.

[01:42:39.14] - Grégoire Milot

Donc, c'est la préfecture qui va signer, via le permis de construire. On voyait tout à l'heure PC, ça veut dire permis de construire, c'est la préfecture qui va signer l'autorisation de construire le datacenter.

[01:42:53.06] - Sokorn Marigot

Tout à fait, c'est la préfecture qui est l'autorité, comme on dit, décisionnaire.

[01:42:59.02] - Grégoire Milot

Ok. Alors d'ailleurs, on revoit ce schéma qui reprend, alors, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses à l'intérieur, mais là, on est dans cette période de trois mois avec le début de la consultation, fin de consultation. Ce sont vos trois semaines, mais vous allez travailler cet été alors ?

[01:43:20.14] - Sokorn Marigot

Oui.

[01:43:21.05] - Grégoire Milot

Et puis après la phase de décision, c'est ça, de deux, trois mois. Donc, c'est dans le courant de l'année 2025 que la décision sera prise ou non de construire le datacenter ?

[01:43:34.24] - Sokorn Marigot

Alors oui, tout à fait. L'arrêté sortira pour cette décision, de faire ou pas faire. Si, admettons, on découvre pendant la consultation quelque chose qui toucherait, qui mettrait en cause l'économie générale du projet, on va arrêter, annuler, et puis on va recommencer. Après, il y a ... Là, on est vraiment sur quelque chose de...

[01:44:04.17] - Grégoire Milot

C'est la première réunion en visio d'un nouveau dispositif. Quel est un petit peu votre sentiment à la fin de cette réunion, de la manière dont les choses se sont passées ?

[01:44:17.22] - Sokorn Marigot

Si je peux me permettre, puisque c'est une consultation, on l'ouvre en effet, et l'objet, c'est quand même d'élargir ou d'inciter à la participation. C'est-à-dire que cette consultation, elle a quand même un effet. On ne fait pas ça, on ne laisse pas comme ça, exprimez-vous, et puis de toute façon, on prend une décision. Elle a un effet parce que d'une part, je vais considérer et puis prendre en compte toutes les observations qui sont émises. Et donc, on voit bien qu'il va y avoir un travail d'analyse de ma part de l'ensemble des observations et qui sera intégré dans mon rapport.

[01:45:07.11] - Grégoire Milot

Quel est l'impact, justement, de ces remarques qui ont été dites ce soir et pendant la consultation ?

[01:45:16.01] - Sokorn Marigot

C'est vrai que mon attente, par rapport à ces observations que vous allez formuler, là, ou vos remarques, c'est qu'elles soient argumentées. En fait, ce n'est pas un référendum pour ou contre un projet, vous avez compris que cette consultation, elle vise plutôt à identifier les aspects qui sont certes positifs, c'est ce qu'on voit, mais surtout les problèmes et les nuisances qui sont causées par le projet. Pour après ensuite essayer de trouver des mesures, les éviter, réduire, les compenser.

[01:46:01.20] - Grégoire Milot

Non, mais quelles sont en fait, quels sont un peu les prochains rendez-vous de cette consultation ?

[01:46:08.11] - Sokorn Marigot

Oui, comme je l'ai dit, c'est vrai que ce que...

[01:46:15.01] - Grégoire Milot

D'ailleurs, ça, c'est un point, c'est que là, il y a une question, c'est la population de Sartrouville sera-t-elle consultée ? J'allais presque dire, elle est ouverte évidemment à toutes et à tous, y compris évidemment. Après, La question, parce que ça, c'est toujours un sujet, c'est l'information et la communication sur le déroulé des rencontres.

[01:46:38.08] - Sokorn Marigot

Cette information est beaucoup plus large. Nous sommes, par exemple, là, sur un projet ICPE, c'est-à-dire qui a un impact significatif sur l'environnement et donc il y a toute une réglementation qui se met en marche pour pouvoir les cadrer. Et ça veut dire également que ce n'est pas que la commune d'Argenteuil qui est concernée, mais à minima, l'ensemble des communes dans un rayon de trois kilomètres. Donc, Sartrouville fait partie de ces communes qui sont directement intéressés. Et puis, quand on parle de consultation parallélisée, c'est qu'on va consulter également et on va demander aux collectivités territoriales de délibérer sur ce projet. Donc, ce sont les collectivités territoriales et leur groupement intéressés par le projet, c'est-à-dire qui pensent qu'il y a un impact. Donc, je réponds par l'affirmative à la question pour la conclusion.

[01:47:47.24] - Grégoire Milot

Très bien. Donc, je vous laisse peut-être conclure.

[01:47:51.17] - Sokorn Marigot

Du coup, pour répondre à votre première question qui est sur ce que je retiens des échanges, c'est vrai que... Puisque je conclus, déjà, je vais d'abord remercier tous les participants et les intervenants également de leur présence active ce soir. C'est une première, ou presque, d'organiser ce type de réunion dans un format qui est entièrement dématérialisé. Et puis surtout cette idée de, cette volonté, finalement, nous en avons discuté, de rendre la présentation du projet disponible pendant les trois mois de la consultation. Ce que je rappelle que la vidéo sera d'ailleurs en replay sur le site pour celles et ceux qui souhaitent la revoir ou la découvrir plus tard.

[01:48:51.13] - Sokorn Marigot

Ce que j'ai particulièrement apprécié, c'est d'avoir la clarté des explications. C'est vraiment très pédagogique. Et puis, j'ai noté que le projet présenté aujourd'hui ne fait pas l'impasse sur les risques principaux, bien au contraire, et on voit que des solutions ont été pensées et intégrées dans le projet présenté. Et le projet actuel répond à des exigences, comme l'a dit Benoît Chevalier, d'Equinix, des exigences raisonnées et qui s'inscrivent dans un cadre normatif, déjà, avec des réglementations. Mais j'ai envie de conclure que votre participation au niveau du public a pour but, notamment, de compléter, rectifier certains aspects qui vous ont été présentés et qui sont détaillés dans le dossier accessible sur le site. En tout cas, voilà ce qu'est l'attente du commissaire enquêteur dans le cadre d'une consultation, commissaire enquêteur, que je suis.

[01:50:06.14] - Grégoire Milot

Écoutez, merci. Merci beaucoup, madame. Merci aux uns et aux autres. Moi, j'ai juste une remarque. C'est qu'animant énormément de réunions, en particulier en visio, c'est une des premières fois que je vois qu'à la toute fin de la réunion, il y a plus de personnes qu'au début. Et donc, je remercie les uns et les autres. Je vous souhaite une très bonne soirée. Merci à vous. Et donc, on se retrouvera peut-être en concret, voilà concrètement, en présentiel, pour la réunion de clôture. Merci à toutes et à tous.

[01:50:39.02] - Benoît Chevalier

Merci beaucoup.

[01:50:40.15] - Laurie Brunard

Merci. Merci, bonne soirée.

[01:50:44.13] - Grégoire Milot

C'est son réponse, c'est tout. Merci. Non, c'est merci.

[01:50:49.06] - Laurie Brunard

Et on.